

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
CONSEIL MUNICIPAL DE THUE ET MUE  
SEANCE DU 12 FEVRIER 2020

L'an deux mille vingt, le douze de février à dix-neuf heures, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle le STUDIO située à Bretteville l'Orgueilleuse, sous la présidence de Michel LAFONT, maire de la commune nouvelle THUE ET MUE.

En exercice : 70

Date de convocation : 06/02/2020

**Présents :** Michel LAFONT, Jean-Pierre BALAS, Didier LHERMITE, Agnès SOLT, Michel ANNE, François THORETTON, Cécile LEMARCHAND, Sarah IUNG, Olivier DEROUAULT, Laurence TROLET, Jean-Louis DANOIS, Cécile PARENT, Eric DENIS, Nelly LAVILLE, Patrice KARCHER, Pascal SERON, Bruno RENAUDE, Jean-Yves BINET, Christian GADOIS, Michel GLINEL, Fabien LE BOYER, Lalia LESAGE, Myriam LETELLIER, Yannick MARAIS, Céline BREARD, Marie THEAULT, Wilfried KOPEK, Sébastien DEBIEU, Murielle GAGER, Marc LEBREC, Mickaël LHOTELLIER, Guy CHARPENTIER, Eric GUEROUT, Claude MARIE, Alain SABRIE, François TOUYON, Serge CALMELS, Erick BLANDIN, Cyril AUBERT GEOFFROY, Benoît VICTOR,

**Avaient donné pouvoir :** Patrice PIARD à Agnès SOLT, Jean-Jacques FABRE à Cécile PARENT,

**Absents :** Alexandra HAUZAY, Nadège EVE, Suzie PARIS, Nadine PATRY, Marine PUPIN, Gérard ROULLIER, Erika DELSAHUT, Laëtitia MAIGNAN, Matthieu PLUVIAUD, Jocelyne COUE DA SILVA, Françoise PHILIPPE, Sarah RENAULT, Thierry LAMACHE, Mireille VIEL, Thierry PITEL, Nadine BISSON, David CORROLER, Christian DESCAMPS, Hervé LEFEVRE, Marc LEMONNIER, Marie-Pierre MOUCHEL, Carole CONNAN, Flavie LEVEQUE, Florence GIDON, Nathalie LORILLU, Alain TRIBOULET, Luc PRUNIER, Morgan BUET

**Secrétaire de séance :** Sébastien DEBIEU

**Présents : 40**

**Votes exprimés : 42**

**DELIBERATION N° 2020-01 (1/2) – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

*Rapporteur : Cécile PARENT, adjointe en charge de l'administration générale*

Pour faire suite aux entretiens professionnels de 2019, la commission « Avancement » s'est réunie le 27 janvier 2020 et a examiné l'ensemble des avancements de grade potentiels au titre de l'année 2020.

3 agents remplissaient les conditions statutaires pour un avancement de grade. Au vu des avis des supérieurs hiérarchiques et après examen des conditions de THUE ET MUE, la commission a émis 2 avis favorables à l'avancement de grade.

Il convient donc de créer les postes correspondants aux avancements de grade et de supprimer les postes d'origine.

Lors de sa séance du 30 janvier 2020, le comité technique du Centre de Gestion du Calvados a donné un avis favorable sur les suppressions.

Les nominations pourront intervenir après avis de la commission administrative paritaire.

Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en préfecture

Certifié conforme à l'original présenté  
Le maire Michel LAFONT



## DELIBERATION N° 2020-01 (2/2) – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Vu l'avis de la commission administration générale du 30 janvier 2020,

Le conseil municipal

après en avoir délibéré, à l'unanimité décide à compter du 1<sup>er</sup> mai 2020

- **DE MODIFIER** le tableau des effectifs comme suit :

- Création d'un poste d'adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe à 33 heures hebdomadaires
- Création d'un poste d'adjoint du patrimoine principal 2<sup>ème</sup> classe à 18 heures hebdomadaires,
- Suppression d'un poste d'adjoint administratif à 33 heures hebdomadaires
- Suppression d'un poste d'adjoint du patrimoine à 18 heures hebdomadaires

- **D'AUTORISER** le maire ou son représentant à signer tout document permettant la bonne exécution de la présente délibération

Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en préfecture

Certifié conforme à l'original présenté  
Le maire Michel LAFONT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
CONSEIL MUNICIPAL DE THUE ET MUE  
SEANCE DU 12 FEVRIER 2020

L'an deux mille vingt, le douze de février à dix-neuf heures, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle le STUDIO située à Bretteville l'Orgueilleuse, sous la présidence de Michel LAFONT, maire de la commune nouvelle THUE ET MUE.

En exercice : 70

Date de convocation : 06/02/2020

**Présents :** Michel LAFONT, Jean-Pierre BALAS, Didier LHERMITE, Agnès SOLT, Michel ANNE, François THORETTON, Cécile LEMARCHAND, Sarah IUNG, Olivier DEROUAULT, Laurence TROLET, Jean-Louis DANOIS, Cécile PARENT, Eric DENIS, Nelly LAVILLE, Patrice KARCHER, Pascal SERON, Bruno RENAUDE, Jean-Yves BINET, Christian GADOIS, Michel GLINEL, Fabien LE BOYER, Lalia LESAGE, Myriam LETELLIER, Yannick MARAIS, Céline BREARD, Marie THEAULT, Wilfried KOPEC, Sébastien DEBIEU, Murielle GAGER, Marc LEBREC, Mickaël LHOTELLIER, Guy CHARPENTIER, Eric GUEROULT, Claude MARIE, Alain SABRIE, François TOUYON, Serge CALMELS, Erick BLANDIN, Cyril AUBERT GEOFFROY, Benoît VICTOR,

**Avaient donné pouvoir :** Patrice PIARD à Agnès SOLT, Jean-Jacques FABRE à Cécile PARENT,

**Absents :** Alexandra HAUZAY, Nadège EVE, Suzie PARIS, Nadine PATRY, Marine PUPIN, Gérard ROULLIER, Erika DELSAHUT, Laëtitia MAIGNAN, Matthieu PLUVIAUD, Jocelyne COUE DA SILVA, Françoise PHILIPPE, Sarah RENAULT, Thierry LAMACHE, Mireille VIEL, Thierry PITEL, Nadine BISSON, David CORROLER, Christian DESCAMPS, Hervé LEFEVRE, Marc LEMONNIER, Marie-Pierre MOUCHEL, Carole CONNAN, Flavie LEVEQUE, Florence GIDON, Nathalie LORILLU, Alain TRIBOULET, Luc PRUNIER, Morgan BUET

**Secrétaire de séance :** Sébastien DEBIEU

**Présents : 40**

**Votes exprimés : 42**

**DELIBERATION N° 2020-02 – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION INDIVIDUELLE**

*Rapporteur : Cécile PARENT, adjointe en charge de l'administration générale*

Dans le cadre du transfert des compétences voirie et entretien des espaces verts à la communauté urbaine, des agents communaux n'ont pas été transférés compte tenu d'une quotité de travail moins importante pour ces deux compétences que pour les compétences demeurées municipales.

Ainsi, les agents concernés ont été mis à disposition de plein droit à la communauté urbaine pour la quotité de travail liée à ces compétences transférées. Lors de mobilité d'agents communaux ainsi mis à disposition, la mise à disposition de plein droit s'arrête et les deux collectivités doivent se mettre d'accord sur la façon dont elles organisent leurs services.

Afin de se laisser un peu de temps de réflexion et compte tenu du fait qu'un agent municipal a effectué une mobilité externe, il est proposé au conseil municipal de conserver le mode de fonctionnement actuel pour deux ans.

Le conseil municipal  
après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- **D'AUTORISER** le maire ou son représentant à signer une convention de mise à disposition individuelle pour une durée de deux ans
- **D'AUTORISER** le maire ou son représentant à signer tout document permettant la bonne exécution de la présente délibération

Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en préfecture

Certifié conforme à l'original présenté  
Le maire Michel LAFONT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
CONSEIL MUNICIPAL DE THUE ET MUE  
SEANCE DU 12 FEVRIER 2020

L'an deux mille vingt, le douze de février à dix-neuf heures, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle le STUDIO située à Bretteville l'Orgueilleuse, sous la présidence de Michel LAFONT, maire de la commune nouvelle THUE ET MUE.

En exercice : 70

Date de convocation : 06/02/2020

**Présents :** Michel LAFONT, Jean-Pierre BALAS, Didier LHERMITE, Agnès SOLT, Michel ANNE, François THORETTON, Cécile LEMARCHAND, Sarah IUNG, Olivier DEROUAULT, Laurence TROLET, Jean-Louis DANOIS, Cécile PARENT, Eric DENIS, Nelly LAVILLE, Patrice KARCHER, Pascal SERON, Bruno RENAUDE, Jean-Yves BINET, Christian GADOIS, Michel GLINEL, Fabien LE BOYER, Lalia LESAGE, Myriam LETELLIER, Yannick MARAIS, Céline BREARD, Marie THEAULT, Wilfried KOPEC, Sébastien DEBIEU, Murielle GAGER, Marc LEBREC, Mickaël LHOTELLIER, Guy CHARPENTIER, Eric GUEROULT, Claude MARIE, Alain SABRIE, François TOUYON, Serge CALMELS, Erick BLANDIN, Cyril AUBERT GEOFFROY, Benoît VICTOR,

**Avaient donné pouvoir :** Patrice PIARD à Agnès SOLT, Jean-Jacques FABRE à Cécile PARENT,

**Absents :** Alexandra HAUZAY, Nadège EVE, Suzie PARIS, Nadine PATRY, Marine PUPIN, Gérard ROULLIER, Erika DELSAHUT, Laëtitia MAIGNAN, Matthieu PLUVIAUD, Jocelyne COUE DA SILVA, Françoise PHILIPPE, Sarah RENAULT, Thierry LAMACHE, Mireille VIEL, Thierry PITEL, Nadine BISSON, David CORROLER, Christian DESCAMPS, Hervé LEFEVRE, Marc LEMONNIER, Marie-Pierre MOUCHEL, Carole CONNAN, Flavie LEVEQUE, Florence GIDON, Nathalie LORILLU, Alain TRIBOULET, Luc PRUNIER, Morgan BUET

**Secrétaire de séance :** Sébastien DEBIEU

**Présents : 40**

**Votes exprimés : 42**

**DELIBERATION N° 2020-03 (1/2) – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DESCENDANTE DE SERVICES AVEC LA COMMUNAUTE URBAINE DE CAEN LA MER**

*Rapporteur : Cécile PARENT, adjointe en charge de l'administration générale*

Suite à la création au 1<sup>er</sup> janvier 2017 de la Communauté urbaine Caen la mer et en application de l'article L5211-4-1 du code général des collectivités territoriales, il est apparu opportun dans le cadre d'une bonne organisation des services que l'établissement public de coopération intercommunale puisse mettre en partie ses services à disposition d'une ou plusieurs de ses communes membres pour l'exercice des compétences de ces dernières.

A cet effet, une convention de mise à disposition de service a été conclue en 2017 et en 2018 entre l'établissement public de coopération intercommunale et chaque commune intéressée pour fixer notamment les conditions de remboursement par la commune de la mise à disposition des frais de fonctionnement du service.

Cette convention précise notamment les conditions d'application des mises à disposition de service et notamment :

- la définition du coût unitaire, calculé par grade et comprenant les charges de personnel, ainsi que les frais de fonctionnement de service estimés à 10% du montant des frais de personnel,
- les modalités de remboursement.

Pour la commune nouvelle THUE ET MUE, une fiche recensant les besoins de services par grade a été établie et jointe en annexe.

Pour l'année 2019, il s'avère à nouveau nécessaire de conclure pour une durée d'un an et selon des modalités financières identiques, une convention de mise à disposition de services entre Caen la mer et Thue-et-Mue afin de maintenir une bonne organisation des services.

Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en préfecture

Certifié conforme à l'original présenté  
Le maire Michel LAFONT

Envoyé en préfecture le 18/02/2020

Reçu en préfecture le 18/02/2020

Affiché le 18/02/2020

**SLOW**

ID : 014-200065027-20200212-20203DELIB-DE

## DELIBERATION N° 2020-03 (2/2) – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DESCENDANTE DE SERVICES AVEC LA COMMUNAUTE URBAINE DE CAEN LA MER

Le conseil municipal  
après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- **D'AUTORISER** le maire ou son représentant à signer la convention de mise à disposition de service des agents intercommunaux affectés à la mission espaces publics communautaires auprès de la commune,
- **D'AUTORISER** le maire ou son représentant à signer tout document permettant la bonne exécution de la présente délibération

Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en préfecture

Certifié conforme à l'original présenté  
Le maire Michel LAFONT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
CONSEIL MUNICIPAL DE THUE ET MUE  
SEANCE DU 12 FEVRIER 2020

L'an deux mille vingt, le douze de février à dix-neuf heures, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle le STUDIO située à Bretteville l'Orgueilleuse, sous la présidence de Michel LAFONT, maire de la commune nouvelle THUE ET MUE.

En exercice : 70

Date de convocation : 06/02/2020

**Présents :** Michel LAFONT, Jean-Pierre BALAS, Didier LHERMITE, Agnès SOLT, Michel ANNE, François THORETTON, Cécile LEMARCHAND, Sarah IUNG, Olivier DEROUAULT, Laurence TROLET, Jean-Louis DANOIS, Cécile PARENT, Eric DENIS, Nelly LAVILLE, Patrice KARCHER, Pascal SERON, Bruno RENAUDE, Jean-Yves BINET, Christian GADOIS, Michel GLINEL, Fabien LE BOYER, Lalia LESAGE, Myriam LETELLIER, Yannick MARAIS, Céline BREARD, Marie THEAULT, Wilfried KOPEC, Sébastien DEBIEU, Murielle GAGER, Marc LEBREC, Mickaël LHOTELLIER, Guy CHARPENTIER, Eric GUEROULT, Claude MARIE, Alain SABRIE, François TOUYON, Serge CALMELS, Erick BLANDIN, Cyril AUBERT GEOFFROY, Benoît VICTOR,

**Avaient donné pouvoir :** Patrice PIARD à Agnès SOLT, Jean-Jacques FABRE à Cécile PARENT,

**Absents :** Alexandra HAUZAY, Nadège EVE, Suzie PARIS, Nadine PATRY, Marine PUPIN, Gérard ROULLIER, Erika DELSAHUT, Laëtitia MAIGNAN, Matthieu PLUVIAUD, Jocelyne COUE DA SILVA, Françoise PHILIPPE, Sarah RENAULT, Thierry LAMACHE, Mireille VIEL, Thierry PITEL, Nadine BISSON, David CORROLER, Christian DESCAMPS, Hervé LEFEVRE, Marc LEMONNIER, Marie-Pierre MOUCHEL, Carole CONNAN, Flavie LEVEQUE, Florence GIDON, Nathalie LORILLU, Alain TRIBOULET, Luc PRUNIER, Morgan BUET

**Secrétaire de séance :** Sébastien DEBIEU

**Présents : 40**

**Votes exprimés : 42**

**DELIBERATION N° 2020-04 – COMPTE DE GESTION 2019 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA  
COMMUNE DE THUE ET MUE**

*Rapporteur : Didier LHERMITE adjoint au maire en charge des finances*

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le rapport présenté du compte de gestion du budget principal de Thue-et-Mue,  
Vu l'avis de la commission finances du 27 janvier 2020

Considérant que les recettes et les dépenses du compte de gestion 2019 sont conformes au compte administratif 2019,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- **D'APPROUVER** le compte de gestion 2019 du budget principal, comme suit :

**En section de fonctionnement :**

- en dépenses : 3 515 203,78 euros
- en recettes : 4 019 358,97 euros

**En section d'investissement :**

- en dépenses : 2 075 361,59 euros
- en recettes : 1 710 591,30 euros

- **D'AUTORISER** le maire ou son représentant à signer tout document permettant la bonne exécution de la présente délibération

Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en préfecture

Certifié conforme à l'original présenté  
Le maire Michel LAFONT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
CONSEIL MUNICIPAL DE THUE ET MUE  
SEANCE DU 12 FEVRIER 2020**

L'an deux mille vingt, le douze de février à dix-neuf heures, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle le STUDIO située à Bretteville l'Orgueilleuse, sous la présidence de Michel LAFONT, maire de la commune nouvelle THUE ET MUE.

En exercice : 70

Date de convocation : 06/02/2020

**Présents :** Michel LAFONT, Jean-Pierre BALAS, Didier LHERMITE, Agnès SOLT, Michel ANNE, François THORETTON, Cécile LEMARCHAND, Sarah IUNG, Olivier DEROUAULT, Laurence TROLET, Jean-Louis DANOIS, Cécile PARENT, Eric DENIS, Nelly LAVILLE, Patrice KARCHER, Pascal SERON, Bruno RENAUDE, Jean-Yves BINET, Christian GADOIS, Michel GLINEL, Fabien LE BOYER, Lalia LESAGE, Myriam LETELLIER, Yannick MARAIS, Céline BREARD, Marie THEAULT, Wilfried KOPEC, Sébastien DEBIEU, Murielle GAGER, Marc LEBREC, Mickaël LHOTELLIER, Guy CHARPENTIER, Eric GUEROULT, Claude MARIE, Alain SABRIE, François TOUYON, Serge CALMELS, Erick BLANDIN, Cyril AUBERT GEOFFROY, Benoît VICTOR,

**Avaient donné pouvoir :** Patrice PIARD à Agnès SOLT, Jean-Jacques FABRE à Cécile PARENT,

**Absents :** Alexandra HAUZAY, Nadège EVE, Suzie PARIS, Nadine PATRY, Marine PUPIN, Gérard ROULLIER, Erika DELSAHUT, Laëtitia MAIGNAN, Matthieu PLUVIAUD, Jocelyne COUE DA SILVA, Françoise PHILIPPE, Sarah RENAULT, Thierry LAMACHE, Mireille VIEL, Thierry PITEL, Nadine BISSON, David CORROLER, Christian DESCAMPS, Hervé LEFEVRE, Marc LEMONNIER, Marie-Pierre MOUCHEL, Carole CONNAN, Flavie LEVEQUE, Florence GIDON, Nathalie LORILLU, Alain TRIBOULET, Luc PRUNIER, Morgan BUET

**Secrétaire de séance :** Sébastien DEBIEU

**Présents : 40**

**Votes exprimés : 42**

**DELIBERATION N° 2020-05 – COMPTE DE GESTION 2019 DU BUDGET ANNEXE CŒUR DE BOURG DE LA COMMUNE DE THUE ET MUE**

**Rapporteur :** Didier LHERMITE adjoint au maire en charge des finances

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport présenté du compte de gestion du budget annexe Cœur de Bourg de Thue-et-Mue,

Vu l'avis de la commission finances du 27 janvier 2020

Considérant que les recettes et les dépenses du compte de gestion 2019 sont conformes au compte administratif 2019

Après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- **D'APPROUVER** le compte de gestion 2019 du budget annexe Cœur de bourg, comme suit :

**En section de fonctionnement :**

- en dépenses : 8 844,51 euros

- en recettes : 1 809 700,59 euros

**En section d'investissement :**

- en dépenses : 1 758 156,81 euros

- en recettes : 0 euro

- **D'AUTORISER** le maire ou son représentant à signer tout document permettant la bonne exécution de la présente délibération

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en préfecture

Certifié conforme à l'original présenté  
Le maire Michel LAFONT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
CONSEIL MUNICIPAL DE THUE ET MUE  
SEANCE DU 12 FEVRIER 2020

L'an deux mille vingt, le douze de février à dix-neuf heures, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle le STUDIO située à Bretteville l'Orgueilleuse, sous la présidence de Michel LAFONT, maire de la commune nouvelle THUE ET MUE.

En exercice : 70

Date de convocation : 06/02/2020

**Présents :** Michel LAFONT, Jean-Pierre BALAS, Didier LHERMITE, Agnès SOLT, Michel ANNE, François THORETTON, Cécile LEMARCHAND, Sarah IUNG, Olivier DEROUAULT, Laurence TROLET, Jean-Louis DANOIS, Cécile PARENT, Eric DENIS, Nelly LAVILLE, Patrice KARCHER, Pascal SERON, Bruno RENAUDE, Jean-Yves BINET, Christian GADOIS, Michel GLINEL, Fabien LE BOYER, Lalia LESAGE, Myriam LETELLIER, Yannick MARAIS, Céline BREARD, Marie THEAULT, Wilfried KOPEC, Sébastien DEBIEU, Murielle GAGER, Marc LEBREC, Mickaël LHOTELLIER, Guy CHARPENTIER, Eric GUEROULT, Claude MARIE, Alain SABRIE, François TOUYON, Serge CALMELS, Erick BLANDIN, Cyril AUBERT GEOFFROY, Benoît VICTOR,

**Avaient donné pouvoir :** Patrice PIARD à Agnès SOLT, Jean-Jacques FABRE à Cécile PARENT,

**Absents :** Alexandra HAUZAY, Nadège EVE, Suzie PARIS, Nadine PATRY, Marine PUPIN, Gérard ROULLIER, Erika DELSAHUT, Laëtitia MAIGNAN, Matthieu PLUVIAUD, Jocelyne COUE DA SILVA, Françoise PHILIPPE, Sarah RENAULT, Thierry LAMACHE, Mireille VIEL, Thierry PITEL, Nadine BISSON, David CORROLER, Christian DESCAMPS, Hervé LEFEVRE, Marc LEMONNIER, Marie-Pierre MOUCHEL, Carole CONNAN, Flavie LEVEQUE, Florence GIDON, Nathalie LORILLU, Alain TRIBOULET, Luc PRUNIER, Morgan BUET

**Secrétaire de séance :** Sébastien DEBIEU

**Présents : 40**

**Votes exprimés : 42**

**DELIBERATION N° 2020-06 – COMPTE DE GESTION 2019 DU BUDGET ANNEXE COMMERCES DE LA COMMUNE DE THUE ET MUE**

*Rapporteur : Didier LHERMITE adjoint au maire en charge des finances*

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport présenté du compte de gestion du budget annexe Commerces de Thue-et-Mue,

Vu l'avis de la commission finances du 27 janvier 2020

Considérant que les recettes et les dépenses du compte de gestion 2019 sont conformes au compte administratif 2019

Après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- **D'APPROUVER** le compte de gestion 2019 du budget annexe Commerce, comme suit :

**En section de fonctionnement :**

- en dépenses : 19 919,37 euros

- en recettes : 27 511,41 euros

**En section d'investissement :**

- en dépenses : 11 150,79 euros

- en recettes : 27 791,19 euros

- **D'AUTORISER** le maire ou son représentant à signer tout document permettant la bonne exécution de la présente délibération

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en préfecture

Certifié conforme à l'original présenté  
Le maire Michel LAFONT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
CONSEIL MUNICIPAL DE THUE ET MUE  
SEANCE DU 12 FEVRIER 2020**

L'an deux mille vingt, le douze de février à dix-neuf heures, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle le STUDIO située à Bretteville l'Orgueilleuse, sous la présidence de Michel LAFONT, maire de la commune nouvelle THUE ET MUE.

En exercice : 70

Date de convocation : 06/02/2020

**Présents :** Michel LAFONT, Jean-Pierre BALAS, Didier LHERMITE, Agnès SOLT, Michel ANNE, François THORETTON, Cécile LEMARCHAND, Sarah IUNG, Olivier DEROUAULT, Laurence TROLET, Jean-Louis DANOIS, Cécile PARENT, Eric DENIS, Nelly LAVILLE, Patrice KARCHER, Pascal SERON, Bruno RENAUDE, Jean-Yves BINET, Christian GADOIS, Michel GLINEL, Fabien LE BOYER, Lalia LESAGE, Myriam LETELLIER, Yannick MARAIS, Céline BREARD, Marie THEAULT, Wilfried KOPEC, Sébastien DEBIEU, Murielle GAGER, Marc LEBREC, Mickaël LHOTELLIER, Guy CHARPENTIER, Eric GUEROULT, Claude MARIE, Alain SABRIE, François TOUYON, Serge CALMELS, Erick BLANDIN, Cyril AUBERT GEOFFROY, Benoît VICTOR,

**Avaient donné pouvoir :** Patrice PIARD à Agnès SOLT, Jean-Jacques FABRE à Cécile PARENT,

**Absents :** Alexandra HAUZAY, Nadège EVE, Suzie PARIS, Nadine PATRY, Marine PUPIN, Gérard ROULLIER, Erika DELSAHUT, Laëtitia MAIGNAN, Matthieu PLUVIAUD, Jocelyne COUE DA SILVA, Françoise PHILIPPE, Sarah RENAULT, Thierry LAMACHE, Mireille VIEL, Thierry PITEL, Nadine BISSON, David CORROLER, Christian DESCAMPS, Hervé LEFEVRE, Marc LEMONNIER, Marie-Pierre MOUCHEL, Carole CONNAN, Flavie LEVEQUE, Florence GIDON, Nathalie LORILLU, Alain TRIBOULET, Luc PRUNIER, Morgan BUET

**Secrétaire de séance :** Sébastien DEBIEU

**Présents : 40**

**Votes exprimés : 42**

**DELIBERATION N° 2020-07 – COMPTE DE GESTION 2019 DU BUDGET ANNEXE MAISON DE SANTE DE LA COMMUNE DE THUE ET MUE**

*Rapporteur : Didier LHERMITE adjoint au maire en charge des finances*

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport présenté du compte de gestion du budget annexe Maison de santé de Thue-et-Mue,

Vu l'avis de la commission finances du 27 janvier 2020

Considérant que les recettes et les dépenses du compte de gestion 2019 sont conformes au compte administratif 2019,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- **D'APPROUVER** le compte de gestion 2019 du budget annexe Maison de santé, comme suit :

**En section de fonctionnement :**

- en dépenses : 33 659,47 euros

- en recettes : 21 554,85 euros

**En section d'investissement :**

- en dépenses : 31 425,93 euros

- en recettes : 36 681,76 euros

- **D'AUTORISER** le maire ou son représentant à signer tout document permettant la bonne exécution de la présente délibération

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en préfecture

Certifié conforme à l'original présenté  
Le maire Michel LAFONT

Parc d'activités de Cardonville  
8 avenue de la Stèle - Bretteville-l'Orgueilleuse  
14740 Thue-et-Mue

Tél. : 02 31 80 78 25  
Fax : 02 31 08 06 52  
accueil@thueetmue.fr



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
CONSEIL MUNICIPAL DE THUE ET MUE  
SEANCE DU 12 FEVRIER 2020**

L'an deux mille vingt, le douze de février à dix-neuf heures, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle le STUDIO située à Bretteville l'Orgueilleuse, sous la présidence de Jean-Pierre BALAS, 1<sup>er</sup> adjoint de la commune nouvelle THUE ET MUE.

En exercice : 70

Date de convocation : 06/02/2020

**Présents :** Jean-Pierre BALAS, Didier LHERMITE, Agnès SOLT, Michel ANNE, François THORETTON, Cécile LEMARCHAND, Sarah IUNG, Olivier DEROUAULT, Laurence TROLET, Jean-Louis DANOIS, Cécile PARENT, Eric DENIS, Nelly LAVILLE, Patrice KARCHER, Pascal SERON, Bruno RENAUDE, Jean-Yves BINET, Christian GADOIS, Michel GLINEL, Fabien LE BOYER, Lalia LESAGE, Myriam LETELLIER, Yannick MARAIS, Céline BREARD, Marie THEAULT, Wilfried KOPEC, Sébastien DEBIEU, Murielle GAGER, Marc LEBREC, Mickaël LHOTELLIER, Guy CHARPENTIER, Eric GUEROULT, Claude MARIE, Alain SABRIE, François TOUYON, Serge CALMELS, Erick BLANDIN, Cyril AUBERT GEOFFROY, Benoît VICTOR, Jean-Jacques FABRE

**Avaient donné pouvoir :** Patrice PIARD à Agnès SOLT

**Absents :** Alexandra HAUZAY, Nadège EVE, Suzie PARIS, Nadine PATRY, Marine PUPIN, Gérard ROULLIER, Erika DELSAHUT, Laëtitia MAIGNAN, Matthieu PLUVIAUD, Jocelyne COUE DA SILVA, Françoise PHILIPPE, Sarah RENAULT, Thierry LAMACHE, Mireille VIEL, Thierry PITEL, Nadine BISSON, David CORROLER, Christian DESCAMPS, Hervé LEFEVRE, Marc LEMONNIER, Marie-Pierre MOUCHEL, Carole CONNAN, Flavie LEVEQUE, Florence GIDON, Nathalie LORILLU, Alain TRIBOULET, Luc PRUNIER, Morgan BUET, Michel LAFONT

**Secrétaire de séance :** Sébastien DEBIEU

**Présents : 40**

**Votes exprimés : 41**

**DELIBERATION N° 2020-08 – COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA  
COMMUNE DE THUE ET MUE**

**Rapporteur :** Didier LHERMITE adjoint au maire en charge des finances

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le rapport présenté du compte administratif 2019 du budget principal de Thue-et-Mue,  
Vu l'avis de la commission finances du 27 janvier 2020

Considérant que le rapport n'appelle aucune observation  
En l'absence du maire

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **DE VOTER** le compte administratif 2019 du budget principal, comme suit :

**Résultats de l'exercice 2019**

- Section fonctionnement : 504 155,19 euros
- Section d'investissement : - 364 770,29 euros

**Résultats de clôture :**

- Section fonctionnement : 1 718 151,15 euros
- Section d'investissement : 261 482,15 euros

- **D'AUTORISER** le maire ou son représentant à signer tout document permettant la bonne exécution de la présente délibération

Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en préfecture

Certifié conforme à l'original présenté  
Le maire Michel LAFONT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
CONSEIL MUNICIPAL DE THUE ET MUE  
SEANCE DU 12 FEVRIER 2020**

L'an deux mille vingt, le douze de février à dix-neuf heures, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle le STUDIO située à Bretteville l'Orgueilleuse, sous la présidence de Michel LAFONT, maire de la commune nouvelle THUE ET MUE.

En exercice : 70

Date de convocation : 06/02/2020

**Présents :** Michel LAFONT, Jean-Pierre BALAS, Didier LHERMITE, Agnès SOLT, Michel ANNE, François THORETTON, Cécile LEMARCHAND, Sarah IUNG, Olivier DEROUAULT, Laurence TROLET, Jean-Louis DANOIS, Cécile PARENT, Eric DENIS, Nelly LAVILLE, Patrice KARCHER, Pascal SERON, Bruno RENAUDE, Jean-Yves BINET, Christian GADOIS, Michel GLINEL, Fabien LE BOYER, Lalia LESAGE, Myriam LETELLIER, Yannick MARAIS, Céline BREARD, Marie THEAULT, Wilfried KOPEC, Sébastien DEBIEU, Murielle GAGER, Marc LEBREC, Mickaël LHOTELLIER, Guy CHARPENTIER, Eric GUEROULT, Claude MARIE, Alain SABRIE, François TOUYON, Serge CALMELS, Erick BLANDIN, Cyril AUBERT GEOFFROY, Benoît VICTOR, Jean-Jacques FABRE

**Avait donné pouvoir :** Patrice PIARD à Agnès SOLT

**Absents :** Alexandra HAUZAY, Nadège EVE, Suzie PARIS, Nadine PATRY, Marine PUPIN, Gérard ROULLIER, Erika DELSAHUT, Laëtitia MAIGNAN, Matthieu PLUVIAUD, Jocelyne COUE DA SILVA, Françoise PHILIPPE, Sarah RENAULT, Thierry LAMACHE, Mireille VIEL, Thierry PITEL, Nadine BISSON, David CORROLER, Christian DESCAMPS, Hervé LEFEVRE, Marc LEMONNIER, Marie-Pierre MOUCHEL, Carole CONNAN, Flavie LEVEQUE, Florence GIDON, Nathalie LORILLU, Alain TRIBOULET, Luc PRUNIER, Morgan BUET

**Secrétaire de séance :** Sébastien DEBIEU

**Présents : 41**

**Votes exprimés : 42**

**DELIBERATION N° 2020-09 – AFFECTATION DES RESULTATS 2019 DU BUDGET PRINCIPAL  
DE LA COMMUNE DE THUE ET MUE**

*Rapporteur : Didier LHERMITE adjoint au maire en charge des finances*

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'avis de la commission finances du 27 janvier 2020  
Considérant que le rapport n'appelle aucune observation

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide

- **D'APPROUVER** l'affectation des résultats 2019 du budget principal comme suit :

- Affectation du résultat excédentaire d'investissement de 2019 d'un montant cumulé de 261 482,15 € à l'article 001 recettes « excédent d'investissement reporté »
- Affectation du résultat de fonctionnement cumulé de 1 718 151,15 € :
  - o En recettes d'investissement 2020 à l'article 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » pour un montant de 839 117,62 €
  - o En recettes de fonctionnement 2020 à l'article 002 « excédent de fonctionnement reporté » le solde soit 879 033,53 €.

- **D'AUTORISER** le maire ou son représentant à signer tout document permettant la bonne exécution de la présente délibération

Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en préfecture

Certifié conforme à l'original présenté  
Le maire Michel LAFONT

Parc d'activités de Cardonville  
8 avenue de la Stèle - Bretteville-l'Orgueilleuse  
14740 Thue-et-Mue

Tél. : 02 31 80 78 25  
Fax : 02 31 08 06 52  
accueil@thueetmue.fr



www.thueetmue.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
CONSEIL MUNICIPAL DE THUE ET MUE  
SEANCE DU 12 FEVRIER 2020

L'an deux mille vingt, le douze de février à dix-neuf heures, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle le STUDIO située à Bretteville l'Orgueilleuse, sous la présidence de Jean-Pierre BALAS, 1<sup>er</sup> adjoint de la commune nouvelle THUE ET MUE.

En exercice : 70

Date de convocation : 06/02/2020

**Présents :** Jean-Pierre BALAS, Didier LHERMITE, Agnès SOLT, Michel ANNE, François THORETTON, Cécile LEMARCHAND, Sarah IUNG, Olivier DEROUAULT, Laurence TROLET, Jean-Louis DANOIS, Cécile PARENT, Eric DENIS, Nelly LAVILLE, Patrice KARCHER, Pascal SERON, Bruno RENAUE, Jean-Yves BINET, Christian GADOIS, Michel GLINEL, Fabien LE BOYER, Lalia LESAGE, Myriam LETELLIER, Yannick MARAIS, Céline BREARD, Marie THEAULT, Wilfried KOPEC, Sébastien DEBIEU, Murielle GAGER, Marc LEBREC, Mickaël LHOTELLIER, Guy CHARPENTIER, Eric GUEROULT, Claude MARIE, Alain SABRIE, François TOUYON, Serge CALMELS, Erick BLANDIN, Cyril AUBERT GEOFFROY, Benoît VICTOR, Jean-Jacques FABRE

**Avait donné pouvoir :** Patrice PIARD à Agnès SOLT

**Absents :** Alexandra HAUZAY, Nadège EVE, Suzie PARIS, Nadine PATRY, Marine PUPIN, Gérard ROULLIER, Erika DELSAHUT, Laëtitia MAIGNAN, Matthieu PLUVIAUD, Jocelyne COUE DA SILVA, Françoise PHILIPPE, Sarah RENAULT, Thierry LAMACHE, Mireille VIEL, Thierry PITEL, Nadine BISSON, David CORROLER, Christian DESCAMPS, Hervé LEFEVRE, Marc LEMONNIER, Marie-Pierre MOUCHEL, Carole CONNAN, Flavie LEVEQUE, Florence GIDON, Nathalie LORILLU, Alain TRIBOULET, Luc PRUNIER, Morgan BUET, Michel LAFONT

**Secrétaire de séance :** Sébastien DEBIEU

**Présents : 40**

**Votes exprimés : 41**

**DELIBERATION N° 2020-10 – COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DU BUDGET ANNEXE CŒUR DE BOURG DE LA COMMUNE DE THUE ET MUE**

*Rapporteur : Didier LHERMITE adjoint au maire en charge des finances*

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le rapport présenté du compte administratif 2019 du budget annexe Cœur de bourg de Thue-et-Mue,  
Vu l'avis de la commission finances du 27 janvier 2020

Considérant que le rapport n'appelle aucune observation  
En l'absence du maire

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **DE VOTER** le compte administratif 2019 du budget annexe Cœur de bourg, comme suit :

**Résultats de l'exercice 2019**

- Section fonctionnement : 1 800 856,08 euros
- Section d'investissement : - 1 758 156,81 euros

**Résultats de clôture :**

- Section fonctionnement : 1 228 718,54 euros
- Section d'investissement : - 1 258 156,81 euros

- **D'AUTORISER** le maire ou son représentant à signer tout document permettant la bonne exécution de la présente délibération

Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en préfecture

Certifié conforme à l'original présenté  
Le maire Michel LAFONT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
CONSEIL MUNICIPAL DE THUE ET MUE  
SEANCE DU 12 FEVRIER 2020**

L'an deux mille vingt, le douze de février à dix-neuf heures, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle le STUDIO située à Bretteville l'Orgueilleuse, sous la présidence de Michel LAFONT, maire de la commune nouvelle THUE ET MUE.

En exercice : 70

Date de convocation : 06/02/2020

**Présents :** Michel LAFONT, Jean-Pierre BALAS, Didier LHERMITE, Agnès SOLT, Michel ANNE, François THORETTON, Cécile LEMARCHAND, Sarah IUNG, Olivier DEROUJAL, Laurence TROLET, Jean-Louis DANOIS, Cécile PARENT, Eric DENIS, Nelly LAVILLE, Patrice KARCHER, Pascal SERON, Bruno RENAUDE, Jean-Yves BINET, Christian GADOIS, Michel GLINEL, Fabien LE BOYER, Lalia LESAGE, Myriam LETELLIER, Yannick MARAIS, Céline BREARD, Marie THEAULT, Wilfried KOPEC, Sébastien DEBIEU, Murielle GAGER, Marc LEBREC, Mickaël LHOTELLIER, Guy CHARPENTIER, Eric GUEROULT, Claude MARIE, Alain SABRIE, François TOUYON, Serge CALMELS, Erick BLANDIN, Cyril AUBERT GEOFFROY, Benoît VICTOR, Jean-Jacques FABRE

**Avait donné pouvoir :** Patrice PIARD à Agnès SOLT

**Absents :** Alexandra HAUZAY, Nadège EVE, Suzie PARIS, Nadine PATRY, Marine PUPIN, Gérard ROULLIER, Erika DELSAHUT, Laëtitia MAIGNAN, Matthieu PLUVIAUD, Jocelyne COUE DA SILVA, Françoise PHILIPPE, Sarah RENAULT, Thierry LAMACHE, Mireille VIEL, Thierry PITEL, Nadine BISSON, David CORROLER, Christian DESCAMPS, Hervé LEFEVRE, Marc LEMONNIER, Marie-Pierre MOUCHEL, Carole CONNAN, Flavie LEVEQUE, Florence GIDON, Nathalie LORILLU, Alain TRIBOULET, Luc PRUNIER, Morgan BUET

**Secrétaire de séance :** Sébastien DEBIEU

**Présents : 41**

**Votes exprimés : 42**

**DELIBERATION N° 2020-11 – AFFECTATION DES RESULTATS 2019 DU BUDGET ANNEXE  
CŒUR DE BOURG DE LA COMMUNE DE THUE ET MUE**

*Rapporteur : Didier LHERMITE adjoint au maire en charge des finances*

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'avis de la commission finances du 27 janvier 2020

Considérant que le rapport n'appelle aucune observation

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide

- **D'APPROUVER** l'affectation des résultats 2019 du budget annexe Cœur de Bourg comme suit :

- Affectation du résultat déficitaire d'investissement de 2019 d'un montant cumulé de - 1 258 146,81 euros à l'article 001 « déficit d'investissement reporté »
- Affectation du résultat excédentaire de fonctionnement cumulé de 1 228 718,54 € en recettes de fonctionnement à l'article 002 « excédent de fonctionnement reporté »

- **D'AUTORISER** le maire ou son représentant à signer tout document permettant la bonne exécution de la présente délibération

Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en préfecture

Certifié conforme à l'original présenté  
Le maire Michel LAFONT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
CONSEIL MUNICIPAL DE THUE ET MUE  
SEANCE DU 12 FEVRIER 2020

L'an deux mille vingt, le douze de février à dix-neuf heures, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle le STUDIO située à Bretteville l'Orgueilleuse, sous la présidence de Jean-Pierre BALAS, 1<sup>er</sup> adjoint de la commune nouvelle THUE ET MUE.

En exercice : 70

Date de convocation : 06/02/2020

**Présents :** Jean-Pierre BALAS, Didier LHERMITE, Agnès SOLT, Michel ANNE, François THORETTON, Cécile LEMARCHAND, Sarah IUNG, Olivier DEROUAULT, Laurence TROLET, Jean-Louis DANOIS, Cécile PARENT, Eric DENIS, Nelly LAVILLE, Patrice KARCHER, Pascal SERON, Bruno RENAUDE, Jean-Yves BINET, Christian GADOIS, Michel GLINEL, Fabien LE BOYER, Lalia LESAGE, Myriam LETELLIER, Yannick MARAIS, Céline BREARD, Marie THEAULT, Wilfried KOPEC, Sébastien DEBIEU, Murielle GAGER, Marc LEBREC, Mickaël LHOTELLIER, Guy CHARPENTIER, Eric GUEROUT, Claude MARIE, Alain SABRIE, François TOUYON, Serge CALMELS, Erick BLANDIN, Cyril AUBERT GEOFFROY, Benoît VICTOR, Jean-Jacques FABRE

**Avaient donné pouvoir :** Patrice PIARD à Agnès SOLT

**Absents :** Alexandra HAUZAY, Nadège EVE, Suzie PARIS, Nadine PATRY, Marine PUPIN, Gérard ROULLIER, Erika DELSAHUT, Laëtitia MAIGNAN, Matthieu PLUVIAUD, Jocelyne COUE DA SILVA, Françoise PHILIPPE, Sarah RENAULT, Thierry LAMACHE, Mireille VIEL, Thierry PITEL, Nadine BISSON, David CORROLER, Christian DESCAMPS, Hervé LEFEVRE, Marc LEMONNIER, Marie-Pierre MOUCHEL, Carole CONNAN, Flavie LEVEQUE, Florence GIDON, Nathalie LORILLU, Alain TRIBOULET, Luc PRUNIER, Morgan BUET, Michel LAFONT

**Secrétaire de séance :** Sébastien DEBIEU

**Présents : 40**

**Votes exprimés : 41**

**DELIBERATION N° 2020-12 – COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DU BUDGET ANNEXE  
COMMERCES DE LA COMMUNE DE THUE ET MUE**

**Rapporteur :** Didier LHERMITE adjoint au maire en charge des finances

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le rapport présenté du compte administratif 2019 du budget annexe Commerces de Thue-et-Mue,  
Vu l'avis de la commission finances du 27 janvier 2020

Considérant que le rapport n'appelle aucune observation  
En l'absence du maire

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **DE VOTER** le compte administratif 2019 du budget annexe Commerces, comme suit :

**Résultats de l'exercice 2019**

- Section fonctionnement : 7 592,04 euros
- Section d'investissement : 16 640,40 euros

**Résultats de clôture :**

- Section fonctionnement : 24 538 ,69 euros
- Section d'investissement : 5 706,12 euros

- **D'AUTORISER** le maire ou son représentant à signer tout document permettant la bonne exécution de la présente délibération

Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en préfecture

Certifié conforme à l'original présenté  
Le maire Michel LAFONT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
CONSEIL MUNICIPAL DE THUE ET MUE  
SEANCE DU 12 FEVRIER 2020**

L'an deux mille vingt, le douze de février à dix-neuf heures, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle le STUDIO située à Bretteville l'Orgueilleuse, sous la présidence de Michel LAFONT, maire de la commune nouvelle THUE ET MUE.

En exercice : 70

Date de convocation : 06/02/2020

**Présents :** Michel LAFONT, Jean-Pierre BALAS, Didier LHERMITE, Agnès SOLT, Michel ANNE, François THORETTON, Cécile LEMARCHAND, Sarah IUNG, Olivier DEROUAULT, Laurence TROLET, Jean-Louis DANOIS, Cécile PARENT, Eric DENIS, Nelly LAVILLE, Patrice KARCHER, Pascal SERON, Bruno RENAUDE, Jean-Yves BINET, Christian GADOIS, Michel GLINEL, Fabien LE BOYER, Lalia LESAGE, Myriam LETELLIER, Yannick MARAIS, Céline BREARD, Marie THEAULT, Wilfried KOPEC, Sébastien DEBIEU, Murielle GAGER, Marc LEBREC, Mickaël LHOTELLIER, Guy CHARPENTIER, Eric GUEROULT, Claude MARIE, Alain SABRIE, François TOUYON, Serge CALMELS, Erick BLANDIN, Cyril AUBERT GEOFFROY, Benoît VICTOR, Jean-Jacques FABRE

**Avaient donné pouvoir :** Patrice PIARD à Agnès SOLT

**Absents :** Alexandra HAUZAY, Nadège EVE, Suzie PARIS, Nadine PATRY, Marine PUPIN, Gérard ROULLIER, Erika DELSAHUT, Laëtitia MAIGNAN, Matthieu PLUVIAUD, Jocelyne COUE DA SILVA, Françoise PHILIPPE, Sarah RENAULT, Thierry LAMACHE, Mireille VIEL, Thierry PITEL, Nadine BISSON, David CORROLER, Christian DESCAMPS, Hervé LEFEVRE, Marc LEMONNIER, Marie-Pierre MOUCHEL, Carole CONNAN, Flavie LEVEQUE, Florence GIDON, Nathalie LORILLU, Alain TRIBOULET, Luc PRUNIER, Morgan BUET

**Secrétaire de séance :** Sébastien DEBIEU

**Présents : 41**

**Votes exprimés : 42**

**DELIBERATION N° 2020-13 – AFFECTATION DES RESULTATS 2019 DU BUDGET ANNEXE  
COMMERCES DE LA COMMUNE DE THUE ET MUE**

*Rapporteur : Didier LHERMITE adjoint au maire en charge des finances*

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'avis de la commission finances du 27 janvier 2020

Considérant que le rapport n'appelle aucune observation

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide

- **D'APPROUVER** l'affectation des résultats 2019 du budget annexe Commerces comme suit :

- Affectation du résultat d'investissement de 2019 d'un montant cumulé de 5 706,12 € à l'article 001 « excédent d'investissement reporté »
- Affectation du résultat de fonctionnement cumulé de 24 538,69 € en recettes de fonctionnement 2020 à l'article 002 « excédent de fonctionnement reporté »

- **D'AUTORISER** le maire ou son représentant à signer tout document permettant la bonne exécution de la présente délibération

Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en préfecture

Certifié conforme à l'original présenté  
Le maire Michel LAFONT

Parc d'activités de Cardonville  
8 avenue de la Stèle - Bretteville-l'Orgueilleuse  
14740 Thue-et-Mue

Tél. : 02 31 80 78 25  
Fax : 02 31 08 06 52  
accueil@thueetmue.fr



www.thueetmue.fr

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
CONSEIL MUNICIPAL DE THUE ET MUE  
SEANCE DU 12 FEVRIER 2020**

L'an deux mille vingt, le douze de février à dix-neuf heures, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle le STUDIO située à Bretteville l'Orgueilleuse, sous la présidence de Jean-Pierre BALAS, 1<sup>er</sup> adjoint de la commune nouvelle THUE ET MUE.

En exercice : 70

Date de convocation : 06/02/2020

**Présents :** Jean-Pierre BALAS, Didier LHERMITE, Agnès SOLT, Michel ANNE, François THORETTON, Cécile LEMARCHAND, Sarah IUNG, Olivier DEROUAULT, Laurence TROLET, Jean-Louis DANOIS, Cécile PARENT, Eric DENIS, Nelly LAVILLE, Patrice KARCHER, Pascal SERON, Bruno RENAUDE, Jean-Yves BINET, Christian GADOIS, Michel GLINEL, Fabien LE BOYER, Lalia LESAGE, Myriam LETELLIER, Yannick MARAIS, Céline BREARD, Marie THEAULT, Wilfried KOPEC, Sébastien DEBIEU, Murielle GAGER, Marc LEBREC, Mickaël LHOTELLIER, Guy CHARPENTIER, Eric GUEROULT, Claude MARIE, Alain SABRIE, François TOUYON, Serge CALMELS, Erick BLANDIN, Cyril AUBERT GEOFFROY, Benoît VICTOR, Jean-Jacques FABRE

**Avaient donné pouvoir :** Patrice PIARD à Agnès SOLT

**Absents :** Alexandra HAUZAY, Nadège EVE, Suzie PARIS, Nadine PATRY, Marine PUPIN, Gérard ROULLIER, Erika DELSAHUT, Laëtitia MAIGNAN, Matthieu PLUVIAUD, Jocelyne COUE DA SILVA, Françoise PHILIPPE, Sarah RENAULT, Thierry LAMACHE, Mireille VIEL, Thierry PITEL, Nadine BISSON, David CORROLER, Christian DESCAMPS, Hervé LEFEVRE, Marc LEMONNIER, Marie-Pierre MOUCHEL, Carole CONNAN, Flavie LEVEQUE, Florence GIDON, Nathalie LORILLU, Alain TRIBOULET, Luc PRUNIER, Morgan BUET, Michel LAFONT

**Secrétaire de séance :** Sébastien DEBIEU

**Présents : 40**

**Votes exprimés : 41**

**DELIBERATION N° 2020-14 – COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DU BUDGET ANNEXE MAISON DE SANTE DE LA COMMUNE DE THUE ET MUE**

*Rapporteur : Didier LHERMITE adjoint au maire en charge des finances*

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le rapport présenté du compte administratif 2019 du budget annexe Maison de santé de Thue-et-Mue,  
Vu l'avis de la commission finances du 27 janvier 2020

Considérant que le rapport n'appelle aucune observation  
En l'absence du maire

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **DE VOTER** le compte administratif 2019 du budget annexe Maison de santé, comme suit :

**Résultats de l'exercice 2019**

- Section fonctionnement : - 12 104,62 euros
- Section d'investissement : 5 255,83 euros

**Résultats de clôture :**

- Section fonctionnement : - 12 104,62 euros
- Section d'investissement : -51 922,35 euros

- **D'AUTORISER** le maire ou son représentant à signer tout document permettant la bonne exécution de la présente délibération

Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en préfecture

Certifié conforme à l'original présenté  
Le maire Michel LAFONT

Parc d'activités de Cardonville  
8 avenue de la Stèle - Bretteville-l'Orgueilleuse  
14740 Thue-et-Mue

Tél. : 02 31 80 78 25  
Fax : 02 31 08 06 52  
accueil@thueetmue.fr



www.thueetmue.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
CONSEIL MUNICIPAL DE THUE ET MUE  
SEANCE DU 12 FEVRIER 2020

L'an deux mille vingt, le douze de février à dix-neuf heures, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle le STUDIO située à Bretteville l'Orgueilleuse, sous la présidence de Michel LAFONT, maire de la commune nouvelle THUE ET MUE.

En exercice : 70

Date de convocation : 06/02/2020

**Présents :** Michel LAFONT, Jean-Pierre BALAS, Didier LHERMITE, Agnès SOLT, Michel ANNE, François THORETTON, Cécile LEMARCHAND, Sarah IUNG, Olivier DEROUAULT, Laurence TROLET, Jean-Louis DANOIS, Cécile PARENT, Eric DENIS, Nelly LAVILLE, Patrice KARCHER, Pascal SERON, Bruno RENAUE, Jean-Yves BINET, Christian GADOIS, Michel GLINEL, Fabien LE BOYER, Lalia LESAGE, Myriam LETELLIER, Yannick MARAIS, Céline BREARD, Marie THEAULT, Wilfried KOPEC, Sébastien DEBIEU, Murielle GAGER, Marc LEBREC, Mickaël LHOTELLIER, Guy CHARPENTIER, Eric GUEROULT, Claude MARIE, Alain SABRIE, François TOUYON, Serge CALMELS, Erick BLANDIN, Cyril AUBERT GEOFFROY, Benoît VICTOR, Jean-Jacques FABRE

**Avaient donné pouvoir :** Patrice PIARD à Agnès SOLT

**Absents :** Alexandra HAUZAY, Nadège EVE, Suzie PARIS, Nadine PATRY, Marine PUPIN, Gérard ROULLIER, Erika DELSAHUT, Laëtitia MAIGNAN, Matthieu PLUVIAUD, Jocelyne COUE DA SILVA, Françoise PHILIPPE, Sarah RENAULT, Thierry LAMACHE, Mireille VIEL, Thierry PITEL, Nadine BISSON, David CORROLER, Christian DESCAMPS, Hervé LEFEVRE, Marc LEMONNIER, Marie-Pierre MOUCHEL, Carole CONNAN, Flavie LEVEQUE, Florence GIDON, Nathalie LORILLU, Alain TRIBOULET, Luc PRUNIER, Morgan BUET

**Secrétaire de séance :** Sébastien DEBIEU

**Présents : 41**

**Votes exprimés : 42**

**DELIBERATION N° 20120-15 – AFFECTATION DES RESULTATS 2019 DU BUDGET ANNEXE  
MAISON DE SANTE DE LA COMMUNE DE THUE ET MUE**

*Rapporteur : Didier LHERMITE adjoint au maire en charge des finances*

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Considérant que le rapport n'appelle aucune observation  
Vu l'avis de la commission finances du 27 janvier 2020

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide

- **D'APPROUVER** l'affectation des résultats 2019 du budget annexe Maison de santé s comme suit :

- Affectation du résultat déficitaire d'investissement de 2019 d'un montant cumulé de 51 922,35 € à l'article 001 « déficit d'investissement reporté »
- Affectation du résultat de fonctionnement cumulé de 12 104,62 € en dépenses de fonctionnement à l'article 002 « déficit de fonctionnement reporté »

- **D'AUTORISER** le maire ou son représentant à signer tout document permettant la bonne exécution de la présente délibération

Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en préfecture

Certifié conforme à l'original présenté  
Le maire Michel LAFONT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
CONSEIL MUNICIPAL DE THUE ET MUE  
SEANCE DU 12 FEVRIER 2020

L'an deux mille vingt, le douze de février à dix-neuf heures, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle le STUDIO située à Bretteville l'Orgueilleuse, sous la présidence de Michel LAFONT, maire de la commune nouvelle THUE ET MUE.

En exercice : 70

Date de convocation : 06/02/2020

**Présents :** Michel LAFONT, Jean-Pierre BALAS, Didier LHERMITE, Agnès SOLT, Michel ANNE, François THORETTON, Cécile LEMARCHAND, Sarah IUNG, Olivier DEROUAULT, Laurence TROLET, Jean-Louis DANOIS, Cécile PARENT, Eric DENIS, Nelly LAVILLE, Patrice KARCHER, Pascal SERON, Bruno RENAUDE, Jean-Yves BINET, Christian GADOIS, Michel GLINEL, Fabien LE BOYER, Lalia LESAGE, Myriam LETELLIER, Yannick MARAIS, Céline BREARD, Marie THEAULT, Wilfried KOPEC, Sébastien DEBIEU, Murielle GAGER, Marc LEBREC, Mickaël LHOTELLIER, Guy CHARPENTIER, Eric GUEROULT, Claude MARIE, Alain SABRIE, François TOUYON, Serge CALMELS, Erick BLANDIN, Cyril AUBERT GEOFFROY, Benoît VICTOR, Jean-Jacques FABRE

**Avaient donné pouvoir :** Patrice PIARD à Agnès SOLT

**Absents :** Alexandra HAUZAY, Nadège EVE, Suzie PARIS, Nadine PATRY, Marine PUPIN, Gérard ROULLIER, Erika DELSAHUT, Laëtitia MAIGNAN, Matthieu PLUVIAUD, Jocelyne COUE DA SILVA, Françoise PHILIPPE, Sarah RENAULT, Thierry LAMACHE, Mireille VIEL, Thierry PITEL, Nadine BISSON, David CORROLER, Christian DESCAMPS, Hervé LEFEVRE, Marc LEMONNIER, Marie-Pierre MOUCHEL, Carole CONNAN, Flavie LEVEQUE, Florence GIDON, Nathalie LORILLU, Alain TRIBOULET, Luc PRUNIER, Morgan BUET

**Secrétaire de séance :** Sébastien DEBIEU

**Présents : 41**

**Votes exprimés : 42**

**DELIBERATION N° 2020-16 – TAUX D'IMPOSITION DES TAXES LOCALES 2020**

*Rapporteur : Didier LHERMITE adjoint au maire en charge des finances*

Conformément à la charte fondatrice de la commune nouvelle, il a été décidé en 2017 d'une part, de lisser la convergence des taux sur dix ans, soit jusqu'à la fin du mandat suivant et, d'autre part, de voter le taux moyen pondéré des communes déléguées.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,  
A l'unanimité, décide

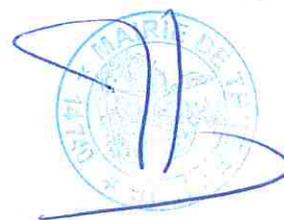
- **DE NE PAS MODIFIER** les taux d'imposition des taxes directes locales et de les maintenir comme suit :

- Taxe d'habitation : 14,14%
- Taxe foncière propriété bâtie : 28,71%
- Taxe foncière propriété non bâtie : 34,90%

- **D'AUTORISER** le maire ou son représentant à signer tout document permettant la bonne exécution de la présente délibération

Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en préfecture

Certifié conforme à l'original présenté  
Le maire Michel LAFONT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
CONSEIL MUNICIPAL DE THUE ET MUE  
SEANCE DU 12 FEVRIER 2020

L'an deux mille vingt, le douze de février à dix-neuf heures, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle le STUDIO située à Bretteville l'Orgueilleuse, sous la présidence de Michel LAFONT, maire de la commune nouvelle THUE ET MUE.

En exercice : 70

Date de convocation : 06/02/2020

**Présents :** Michel LAFONT, Jean-Pierre BALAS, Didier LHERMITE, Agnès SOLT, Michel ANNE, François THORETTON, Cécile LEMARCHAND, Sarah IUNG, Olivier DEROUAULT, Laurence TROLET, Jean-Louis DANOIS, Cécile PARENT, Eric DENIS, Nelly LAVILLE, Patrice KARCHER, Pascal SERON, Bruno RENAUDE, Jean-Yves BINET, Christian GADOIS, Michel GLINEL, Fabien LE BOYER, Lalia LESAGE, Myriam LETELLIER, Yannick MARAIS, Céline BREARD, Marie THEAULT, Wilfried KOPEC, Sébastien DEBIEU, Murielle GAGER, Marc LEBREC, Mickaël LHOTELLIER, Guy CHARPENTIER, Eric GUEROULT, Claude MARIE, Alain SABRIE, François TOUYON, Serge CALMELS, Erick BLANDIN, Cyril AUBERT GEOFFROY, Benoît VICTOR, Jean-Jacques FABRE

**Avaient donné pouvoir :** Patrice PIARD à Agnès SOLT

**Absents :** Alexandra HAUZAY, Nadège EVE, Suzie PARIS, Nadine PATRY, Marine PUPIN, Gérard ROULLIER, Erika DELSAHUT, Laëticia MAIGNAN, Matthieu PLUVIAUD, Jocelyne COUE DA SILVA, Françoise PHILIPPE, Sarah RENAULT, Thierry LAMACHE, Mireille VIEL, Thierry PITEL, Nadine BISSON, David CORROLER, Christian DESCAMPS, Hervé LEFEVRE, Marc LEMONNIER, Marie-Pierre MOUCHEL, Carole CONNAN, Flavie LEVEQUE, Florence GIDON, Nathalie LORILLU, Alain TRIBOULET, Luc PRUNIER, Morgan BUET

**Secrétaire de séance :** Sébastien DEBIEU

**Présents : 41**

**Votes exprimés : 42**

**DELIBERATION N° 2020-17 – BUDGET PRIMITIF 2020 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA  
COMMUNE DE THUE ET MUE**

**Rapporteur :** Didier LHERMITE adjoint au maire en charge des finances

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu les propositions du comité des exécutifs tenant au budget primitif 2020,  
Vu le rapport présenté par l'adjoint au maire en charge des finances,  
Vu l'avis de la commission finances du 27 janvier 2020  
Considérant que rien ne s'oppose au vote dudit budget,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- **DE VOTER** le budget primitif 2020 du budget principal qui s'équilibre

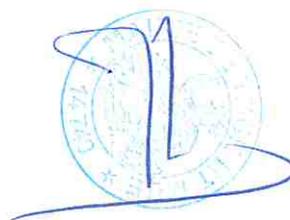
- En section de fonctionnement : 4 419 033,53 euros

- En section d'investissement : 4 519 246,77 euros

- **D'AUTORISER** le maire ou son représentant à signer tout document permettant la bonne exécution de la présente délibération

Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en préfecture

Certifié conforme à l'original présenté  
Le maire Michel LAFONT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
CONSEIL MUNICIPAL DE THUE ET MUE  
SEANCE DU 12 FEVRIER 2020

L'an deux mille vingt, le douze de février à dix-neuf heures, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle le STUDIO située à Bretteville l'Orgueilleuse, sous la présidence de Michel LAFONT, maire de la commune nouvelle THUE ET MUE.

En exercice : 70

Date de convocation : 06/02/2020

**Présents :** Michel LAFONT, Jean-Pierre BALAS, Didier LHERMITE, Agnès SOLT, Michel ANNE, François THORETTON, Cécile LEMARCHAND, Sarah IUNG, Olivier DEROUAULT, Laurence TROLET, Jean-Louis DANOIS, Cécile PARENT, Eric DENIS, Nelly LAVILLE, Patrice KARCHER, Pascal SERON, Bruno RENAUDE, Jean-Yves BINET, Christian GADOIS, Michel GLINEL, Fabien LE BOYER, Lalia LESAGE, Myriam LETELLIER, Yannick MARAIS, Céline BREARD, Marie THEAULT, Wilfried KOPEC, Sébastien DEBIEU, Murielle GAGER, Marc LEBREC, Mickaël LHOTELLIER, Guy CHARPENTIER, Eric GUEROULT, Claude MARIE, Alain SABRIE, François TOUYON, Serge CALMELS, Erick BLANDIN, Cyril AUBERT GEOFFROY, Benoît VICTOR, Jean-Jacques FABRE

**Avait donné pouvoir :** Patrice PIARD à Agnès SOLT

**Absents :** Alexandra HAUZAY, Nadège EVE, Suzie PARIS, Nadine PATRY, Marine PUPIN, Gérard ROULLIER, Erika DELSAHUT, Laëtitia MAIGNAN, Matthieu PLUVIAUD, Jocelyne COUE DA SILVA, Françoise PHILIPPE, Sarah RENAULT, Thierry LAMACHE, Mireille VIEL, Thierry PITEL, Nadine BISSON, David CORROLER, Christian DESCAMPS, Hervé LEFEVRE, Marc LEMONNIER, Marie-Pierre MOUCHEL, Carole CONNAN, Flavie LEVEQUE, Florence GIDON, Nathalie LORILLU, Alain TRIBOULET, Luc PRUNIER, Morgan BUET

**Secrétaire de séance :** Sébastien DEBIEU

**Présents : 41**

**Votes exprimés : 42**

**DELIBERATION N° 2020-18 – BUDGET PRIMITIF 2020 DU BUDGET ANNEXE CŒUR DE BOURG DE LA COMMUNE DE THUE ET MUE**

**Rapporteur :** Didier LHERMITE adjoint au maire en charge des finances

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu les propositions du comité des exécutifs tenant au budget primitif 2020,  
Vu le rapport présenté par l'adjoint au maire en charge des finances,  
Vu l'avis de la commission finances du 27 janvier 2020,  
Considérant que rien ne s'oppose au vote dudit budget,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- **DE VOTER** le budget primitif 2020 du budget annexe Cœur de bourg qui s'équilibre

- En section de fonctionnement : 1 758 156,81 euros

- En section d'investissement : 1 758 156,81 euros

- **D'AUTORISER** le maire ou son représentant à signer tout document permettant la bonne exécution de la présente délibération

Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en préfecture

Certifié conforme à l'original présenté  
Le maire Michel LAFONT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
CONSEIL MUNICIPAL DE THUE ET MUE  
SEANCE DU 12 FEVRIER 2020

L'an deux mille vingt, le douze de février à dix-neuf heures, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle le STUDIO située à Bretteville l'Orgueilleuse, sous la présidence de Michel LAFONT, maire de la commune nouvelle THUE ET MUE.

En exercice : 70

Date de convocation : 06/02/2020

**Présents :** Michel LAFONT, Jean-Pierre BALAS, Didier LHERMITE, Agnès SOLT, Michel ANNE, François THORETTON, Cécile LEMARCHAND, Sarah IUNG, Olivier DEROUAULT, Laurence TROLET, Jean-Louis DANOIS, Cécile PARENT, Eric DENIS, Nelly LAVILLE, Patrice KARCHER, Pascal SERON, Bruno RENAUDE, Jean-Yves BINET, Christian GADOIS, Michel GLINEL, Fabien LE BOYER, Lalia LESAGE, Myriam LETELLIER, Yannick MARAIS, Céline BREARD, Marie THEAULT, Wilfried KOPEC, Sébastien DEBIEU, Murielle GAGER, Marc LEBREC, Mickaël LHOTELLIER, Guy CHARPENTIER, Eric GUEROULT, Claude MARIE, Alain SABRIE, François TOUYON, Serge CALMELS, Erick BLANDIN, Cyril AUBERT GEOFFROY, Benoît VICTOR, Jean-Jacques FABRE

**Avait donné pouvoir :** Patrice PIARD à Agnès SOLT

**Absents :** Alexandra HAUZAY, Nadège EVE, Suzie PARIS, Nadine PATRY, Marine PUPIN, Gérard ROULLIER, Erika DELSAHUT, Laëtitia MAIGNAN, Matthieu PLUVIAUD, Jocelyne COUE DA SILVA, Françoise PHILIPPE, Sarah RENAULT, Thierry LAMACHE, Mireille VIEL, Thierry PITEL, Nadine BISSON, David CORROLER, Christian DESCAMPS, Hervé LEFEVRE, Marc LEMONNIER, Marie-Pierre MOUCHEL, Carole CONNAN, Flavie LEVEQUE, Florence GIDON, Nathalie LORILLU, Alain TRIBOULET, Luc PRUNIER, Morgan BUET

**Secrétaire de séance :** Sébastien DEBIEU

**Présents : 41**

**Votes exprimés : 42**

**DELIBERATION N° 2020-19 – BUDGET PRIMITIF 2020 DU BUDGET ANNEXE COMMERCES DE LA COMMUNE DE THUE ET MUE**

*Rapporteur : Didier LHERMITE adjoint au maire en charge des finances*

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu les propositions du comité des exécutifs tenant au budget primitif 2020,  
Vu le rapport présenté par l'adjoint au maire en charge des finances,  
Vu l'avis de la commission finances du 27 janvier 2020,  
Considérant que rien ne s'oppose au vote dudit budget,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- **DE VOTER** le budget primitif 2020 du budget annexe Commerces qui s'équilibre

- En section de fonctionnement : 52 158,69 euros

- En section d'investissement : 24 740 euros

- **D'AUTORISER** le maire ou son représentant à signer tout document permettant la bonne exécution de la présente délibération

Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en préfecture

Certifié conforme à l'original présenté  
Le maire Michel LAFONT



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
CONSEIL MUNICIPAL DE THUE ET MUE  
SEANCE DU 12 FEVRIER 2020**

L'an deux mille vingt, le douze de février à dix-neuf heures, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle le STUDIO située à Bretteville l'Orgueilleuse, sous la présidence de Michel LAFONT, maire de la commune nouvelle THUE ET MUE.

En exercice : 70

Date de convocation : 06/02/2020

**Présents :** Michel LAFONT, Jean-Pierre BALAS, Didier LHERMITE, Agnès SOLT, Michel ANNE, François THORETTON, Cécile LEMARCHAND, Sarah IUNG, Olivier DEROUAULT, Laurence TROLET, Jean-Louis DANOIS, Cécile PARENT, Eric DENIS, Nelly LAVILLE, Patrice KARCHER, Pascal SERON, Bruno RENAUDE, Jean-Yves BINET, Christian GADOIS, Michel GLINEL, Fabien LE BOYER, Lalia LESAGE, Myriam LETELLIER, Yannick MARAIS, Céline BREARD, Marie THEAULT, Wilfried KOPEC, Sébastien DEBIEU, Murielle GAGER, Marc LEBREC, Mickaël LHOTELLIER, Guy CHARPENTIER, Eric GUEROULT, Claude MARIE, Alain SABRIE, François TOUYON, Serge CALMELS, Erick BLANDIN, Cyril AUBERT GEOFFROY, Benoît VICTOR, Jean-Jacques FABRE

**Avaient donné pouvoir :** Patrice PIARD à Agnès SOLT

**Absents :** Alexandra HAUZAY, Nadège EVE, Suzie PARIS, Nadine PATRY, Marine PUPIN, Gérard ROULLIER, Erika DELSAHUT, Laëtitia MAIGNAN, Matthieu PLUVIAUD, Jocelyne COUE DA SILVA, Françoise PHILIPPE, Sarah RENAULT, Thierry LAMACHE, Mireille VIEL, Thierry PITEL, Nadine BISSON, David CORROLER, Christian DESCAMPS, Hervé LEFEVRE, Marc LEMONNIER, Marie-Pierre MOUCHEL, Carole CONNAN, Flavie LEVEQUE, Florence GIDON, Nathalie LORILLU, Alain TRIBOULET, Luc PRUNIER, Morgan BUET

**Secrétaire de séance :** Sébastien DEBIEU

**Présents : 41**

**Votes exprimés : 42**

**DELIBERATION N° 2020-20 – BUDGET PRIMITIF 2020 DU BUDGET ANNEXE MAISON DE  
SANTÉ DE LA COMMUNE DE THUE ET MUE**

**Rapporteur :** Didier LHERMITE adjoint au maire en charge des finances

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu les propositions du comité des exécutifs tenant au budget primitif 2020,  
Vu le rapport présenté par l'adjoint au maire en charge des finances,  
Vu l'avis de la commission finances du 27 janvier 2020,  
Considérant que rien ne s'oppose au vote dudit budget,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- **DE VOTER** le budget primitif 2020 du budget annexe Maison de santé qui s'équilibre

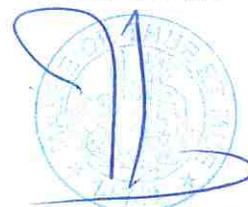
- En section de fonctionnement : 107 819,62 euros

- En section d'investissement : 83 064,35 euros

- **D'AUTORISER** le maire ou son représentant à signer tout document permettant la bonne exécution de la présente délibération

Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en préfecture

Certifié conforme à l'original présenté  
Le maire Michel LAFONT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
CONSEIL MUNICIPAL DE THUE ET MUE  
SEANCE DU 12 FEVRIER 2020

L'an deux mille vingt, le douze de février à dix-neuf heures, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle le STUDIO située à Bretteville l'Orgueilleuse, sous la présidence de Michel LAFONT, maire de la commune nouvelle THUE ET MUE.

En exercice : 70

Date de convocation : 06/02/2020

**Présents :** Michel LAFONT, Jean-Pierre BALAS, Didier LHERMITE, Agnès SOLT, Michel ANNE, François THORETTON, Cécile LEMARCHAND, Sarah IUNG, Olivier DEROUAULT, Laurence TROLET, Jean-Louis DANOIS, Cécile PARENT, Eric DENIS, Nelly LAVILLE, Patrice KARCHER, Pascal SERON, Bruno RENAUDE, Jean-Yves BINET, Christian GADOIS, Michel GLINEL, Fabien LE BOYER, Lalia LESAGE, Myriam LETELLIER, Yannick MARAIS, Céline BREARD, Marie THEAULT, Wilfried KOPEC, Sébastien DEBIEU, Murielle GAGER, Marc LEBREC, Mickaël LHOTELLIER, Guy CHARPENTIER, Eric GUEROULT, Claude MARIE, Alain SABRIE, François TOUYON, Serge CALMELS, Erick BLANDIN, Cyril AUBERT GEOFFROY, Benoît VICTOR, Jean-Jacques FABRE

**Avaient donné pouvoir :** Patrice PIARD à Agnès SOLT

**Absents :** Alexandra HAUZAY, Nadège EVE, Suzie PARIS, Nadine PATRY, Marine PUPIN, Gérard ROULLIER, Erika DELSAHUT, Laëtitia MAIGNAN, Matthieu PLUVIAUD, Jocelyne COUE DA SILVA, Françoise PHILIPPE, Sarah RENAULT, Thierry LAMACHE, Mireille VIEL, Thierry PITEL, Nadine BISSON, David CORROLER, Christian DESCAMPS, Hervé LEFEVRE, Marc LEMONNIER, Marie-Pierre MOUCHEL, Carole CONNAN, Flavie LEVEQUE, Florence GIDON, Nathalie LORILLU, Alain TRIBOULET, Luc PRUNIER, Morgan BUET

**Secrétaire de séance :** Sébastien DEBIEU

**Présents : 41**

**Votes exprimés : 42**

**DELIBERATION N° 2020-21 (1/4) – ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

*Rapporteur : Didier LHERMITE adjoint au maire en charge des finances*

Le budget primitif 2020 du budget principal étant adopté, il est possible maintenant de voter les subventions aux associations.

Chaque commune déléguée a pu ainsi proposer les subventions lors de différentes réunions, dans le cadre de leur budget.

La commune nouvelle a, quant à elle, proposé les subventions à certaines associations transversales.

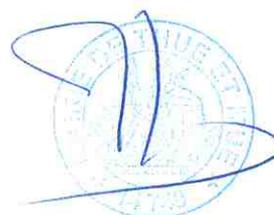
Le montant total des subventions proposées en 2020 s'élève à 92 299,18 euros. Il était de 92 466,80 euros en 2019 y compris les subventions pour les commémorations du 75<sup>ème</sup> anniversaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,  
Décide à 41 voix pour et 1 abstention (Sarah IUNG)

- **D'ATTRIBUER** les subventions 2020 aux associations conformément au tableau joint
- **D'AUTORISER** le maire ou son représentant à signer tout document permettant la bonne exécution de la présente délibération

Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en préfecture

Certifié conforme à l'original présenté  
Le maire Michel LAFONT



DELIBERATION N° 2020-21 (2/4) – ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

COMMEMORATIONS	BLO	BROUAY	CHEUX	LMP	PEB	SCGT	T&M	TOTAL	Pour mémoire 2019	Pour mémoire 2018	Pour mémoire 2017
ANCIENS COMBATTANTS CHEUX			250,00					250,00	250,00	250,00	300,00
ANCIENS COMBATTANTS BLO				50,00				50,00	50,00	50,00	50,00
COMITE JUNO	100,00			50,00				150,00	100,00	100,00	150,00
UP THE JONE (PARADES MILITAIRES)	500,00							500,00	5 300,00	300,00	500,00
WESTLAKE BROTHERS	200,00			150,00	150,00			500,00	650,00	600,00	350,00
COMITE D'ACCUEIL				100,00				100,00	600,00	0,00	0,00

CULTURE	BLO	BROUAY	CHEUX	LMP	PEB	SCGT	T&M	TOTAL	Pour mémoire 2019	Pour mémoire 2018	Pour mémoire 2017
ROUTE SERGEST SCULPTEUR			50,00					50,00	50,00	50,00	50,00
ACALC (salon du livre)			400,00					400,00	700,00	900,00	900,00
ASSO STUDIO CULTURE	15 000,00							15 000,00	15 000,00	14 000,00	15 000,00
GENERIQUES	2 447,00							2 447,00	2 197,60	2 061,00	2 098,00
MUE SIQUE							1 300,00	1 300,00	1 100,00	800,00	45,00

Envoyé en préfecture le 18/02/2020

Reçu en préfecture le 18/02/2020

Affiché le 18/02/2020

ID : 014-200065027-20200212-202021DELIB-DE

Certifié conforme à l'original présenté  
Le maire Michel LAFONT



Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en préfecture

Parc d'activités de Cardonville  
8 avenue de la Stèle - Bretteville-l'Orgueilleuse  
14740 Thue-et-Mue

Tél. : 02 31 80 78 25  
Fax : 02 31 08 06 52  
accueil@thueetmue.fr

[www.thueetmue.fr](http://www.thueetmue.fr)

BRETTEVILLE-L'ORGUEILLEUSE ■ BROUAY ■ CHEUX ■ LE MESNIL-PATRY ■ PUTOT-EN-BESSIN ■ SAINTE-CROIX-GRAND-TONNE

DELIBERATION N° 2020-21 (3/4) – ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

LOISIRS	BLO	BROUAY	CHEUX	LMP	PEB	SCGT	T&M	TOTAL	Pour mémoire 2019	Pour mémoire 2018	Pour mémoire 2017
BAL BROUAY ANIM°		500,00						500,00	450,00	400,00	400,00
COMITE DES FETES BLO	2 000,00							2 000,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
COMITE DES FETES SCGT						1 000,00		1 000,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
CTE JUMELAGE CHEUX			700,00					700,00	600,00	1 100,00	600,00
JUMELAGE LONG BENNINGTON	1 500,00							1 500,00	1 500,00	1 500,00	1 500,00
JUMELAGE MAUREILLAS	1 500,00							1 500,00	1 500,00	1 500,00	1 500,00
CTE SPORT & LOISIRS PEB					715,00			715,00	715,00	715,00	715,00
MJC VAL DE SEUILLES		150,00						150,00	150,00	120,00	120,00
LES JARDINIERS	500,00							500,00	0,00	0,00	0,00
On aime Brouay		500,00						500,00	0,00	0,00	0,00

SOLIDARITE	BLO	BROUAY	CHEUX	LMP	PEB	SCGT	T&M	TOTAL	Pour mémoire 2019	Pour mémoire 2018	Pour mémoire 2017
ADMR DU GRAND ODON VERSON	1 700,00	150,00	350,00	50,00	300,00	100,00		2 650,00	2 590,00	2 485,00	2 205,00
ADMR BLO	200,00							200,00	150,00	150,00	150,00
LIGUE CONTRE LE CANCER					100,00			100,00	0,00	0,00	50,00
RESTAU DU CŒUR					150,00			150,00	200,00	150,00	150,00
SEL CHEUX SYSTEME D'ECHANGE ET	100,00		550,00	50,00				700,00	500,00	600,00	350,00
DE SOLIDARITE LOCAL											
ASS DES AINES DE BLO	300,00							300,00	200,00	200,00	200,00
Amicale des aînés CHEUX			300,00					300,00	200,00		
AIAE											
PERSONNES AGEES CANTON							8 971,20	8 971,20	8 971,20	8 971,20	8 718,40
APF France Handicap	0,00			50,00			2 952,00	2 952,00	2 881,00	2 803,50	80,00
SOLIDARITE SEREDOU	125,00							50,00	0,00	0,00	0,00
								125,00	0,00	0,00	0,00

Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en préfecture

Parc d'activités de Cardonville  
8 avenue de la Stèle - Bretteville-l'Orgueilleuse  
14740 Thue-et-Mue

Tél. : 02 31 80 78 25  
Fax : 02 31 08 06 52  
accueil@thueetmue.fr

[www.thueetmue.fr](http://www.thueetmue.fr)

BRETTEVILLE-L'ORGUEILLEUSE ■ BROUAY ■ CHEUX ■ LE MESNIL-PATRY ■ PUTOT-EN-BESSIN ■ SAINTE-CROIX-GRAND-TONNE

Envoyé en préfecture le 18/02/2020

Reçu en préfecture le 18/02/2020

Affiché le 18/02/2020

ID : 014-200065027-20200212-202021DELIB-DE

Certifié conforme à l'original  
Le maire Michel LAFONT



DELIBERATION N° 2020-21 (4/4) – ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

SPORTS	BLO	BROUAY	CHEUX	LMP	PEB	SCGT	T&M	TOTAL	Pour mémoire 2019	Pour mémoire 2018	Pour mémoire 2017
ASS BLO ROTS TENNIS DE TABLE	350,00							350,00	350,00	350,00	350,00
ASS PETANQUE BLO (APBO)	500,00							500,00	0,00	500,00	500,00
ASS SPORTIVE BLO (BASKET)	6 500,00	70,00		150,00	50,00			6 770,00	6 550,00	6 600,00	7 255,00
ASS BLO BADMINTON	300,00							300,00	420,00	420,00	375,00
CHEUX FAIT DU YOGA			400,00					400,00	0,00	0,00	300,00
JEUNESSE SPORTIVE BLO	4 340,00	250,00			190,00			4 780,00	3 340,00	3 259,00	3 226,00
FC Thaon BLO LFC (Foot)	5 000,00						1 000,00	6 000,00	6 000,00	6 000,00	7 060,00
Gymnastique dynamique CHEUX			900,00					900,00	600,00		
US Cheux - SMN			3 000,00					3 000,00	3 000,00	3 000,00	4 200,00
Groupement T&M FOOT							2 000,00	2 000,00	2 000,00	3 000,00	0,00
UNION CYCLISTE TILLY VAL DE SEUILLES				200,00				200,00	200,00	200,00	200,00
VIET VO DAO	300,00							300,00	300,00	300,00	300,00
<b>SCOLAIRE</b>	<b>BLO</b>	<b>BROUAY</b>	<b>CHEUX</b>	<b>LMP</b>	<b>PEB</b>	<b>SCGT</b>	<b>T&amp;M</b>	<b>TOTAL</b>	<b>Pour mémoire 2019</b>	<b>Pour mémoire 2018</b>	<b>Pour mémoire 2017</b>
ALJ (2,51/hab en 2020, 2,48/hab en 2019, 2,44 en 2018)							15 054,98	15 054,98	14 512,00	13 915,32	13 172,00
APE SMN				150,00				150,00	200,00	200,00	200,00
APE CHEUX			1 600,00					1 600,00	1 600,00	1 580,00	1 700,00
LES GALOPINS	2 816,00	320,00		8,00	248,00	192,00		3 584,00	3 010,00	3 050,00	3 100,00
PREVENTION ROUTIERE	100,00							100,00	100,00	100,00	1 000,00

Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en préfecture

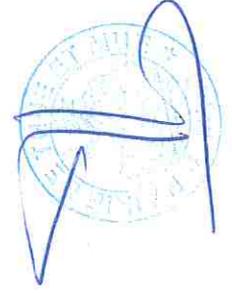
Parc d'activités de Cardonville  
8 avenue de la Stèle - Bretteville-l'Orgueilleuse  
14740 Thue-et-Mue

Tél. : 02 31 80 78 25  
Fax : 02 31 08 06 52  
accueil@thueetmue.fr

[www.thueetmue.fr](http://www.thueetmue.fr)

BRETTEVILLE-L'ORGUEILLEUSE ■ BROUAY ■ CHEUX ■ LE MESNIL-PATRY ■ PUTOT-EN-BESSIN ■ SAINTE-CROIX-GRAND-TONNE

Certifié conforme à l'original présenté  
Le maire Michel LAFONT



Envoyé en préfecture le 18/02/2020

Reçu en préfecture le 18/02/2020

Affiché le 18/02/2020

ID : 014-200065027-20200212-202021DELIB-DE

SLO

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
CONSEIL MUNICIPAL DE THUE ET MUE  
SEANCE DU 12 FEVRIER 2020**

L'an deux mille vingt, le douze de février à dix-neuf heures, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle le STUDIO située à Bretteville l'Orgueilleuse, sous la présidence de Michel LAFONT, maire de la commune nouvelle THUE ET MUE.

En exercice : 70

Date de convocation : 06/02/2020

**Présents :** Michel LAFONT, Jean-Pierre BALAS, Didier LHERMITE, Agnès SOLT, Michel ANNE, François THORETTON, Cécile LEMARCHAND, Sarah IUNG, Olivier DEROUAVLT, Laurence TROLET, Jean-Louis DANOIS, Cécile PARENT, Eric DENIS, Nelly LAVILLE, Patrice KARCHER, Pascal SERON, Bruno RENAUDE, Jean-Yves BINET, Christian GADOIS, Michel GLINEL, Fabien LE BOYER, Lalia LESAGE, Myriam LETELLIER, Yannick MARAIS, Céline BREARD, Marie THEAULT, Wilfried KOPEC, Sébastien DEBIEU, Murielle GAGER, Marc LEBREC, Mickaël LHOTELLIER, Guy CHARPENTIER, Eric GUEROULT, Claude MARIE, Alain SABRIE, François TOUYON, Serge CALMELS, Erick BLANDIN, Cyril AUBERT GEOFFROY, Benoît VICTOR, Jean-Jacques FABRE

**Avait donné pouvoir :** Patrice PIARD à Agnès SOLT

**Absents :** Alexandra HAUZAY, Nadège EVE, Suzie PARIS, Nadine PATRY, Marine PUPIN, Gérard ROULLIER, Erika DELSAHUT, Laëticia MAIGNAN, Matthieu PLUVIAUD, Jocelyne COUE DA SILVA, Françoise PHILIPPE, Sarah RENAULT, Thierry LAMACHE, Mireille VIEL, Thierry PITEL, Nadine BISSON, David CORROLER, Christian DESCAMPS, Hervé LEFEVRE, Marc LEMONNIER, Marie-Pierre MOUCHEL, Carole CONNAN, Flavie LEVEQUE, Florence GIDON, Nathalie LORILLU, Alain TRIBOULET, Luc PRUNIER, Morgan BUET

**Secrétaire de séance :** Sébastien DEBIEU

**Présents : 41**

**Votes exprimés : 42**

**DELIBERATION N° 2020-22 – DEMANDE DE DOTATION D'EQUIPEMENTS DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) POUR LA RENOVATION DE LA SALLE POLYVALENTE ET L'AGRANDISSEMENT POUR CREATION DE LA MAIRIE ANNEXE DE SAINTE CROIX GRAND TONNE**

*Rapporteur : Didier LHERMITE adjoint au maire en charge des finances*

Quand le budget est adopté, il est nécessaire de faire des demandes de subventions auprès de nos partenaires quand les projets décidés sont éligibles à leur priorité de financement. Ainsi, la rénovation de la salle polyvalente et l'agrandissement pour création de la mairie annexe à Sainte Croix Grand Tonne est un projet éligible à une subvention de l'Etat au titre de la DETR et de la DSIL.

Les premiers éléments d'esquisse du projet, présenté en séance, font état d'une estimation de travaux, d'études, de mobiliers, etc. à hauteur de 250 000 euros HT.

Ce projet pourrait recevoir une subvention de 100 000 euros de l'Etat (40%).

Le conseil municipal  
après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- **D'AUTORISER** le Maire ou son représentant à faire une demande de subvention à l'Etat au titre de la DETR et de la DSIL,
- **DE PRECISER** que la dépense d'investissement nécessaire au projet est inscrite au budget 2020
- **D'AUTORISER** le maire ou son représentant à signer tout document permettant la bonne exécution de la présente délibération

Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en préfecture

Certifié conforme à l'original présenté  
Le maire Michel LAFONT



[www.thueetmue.fr](http://www.thueetmue.fr)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
CONSEIL MUNICIPAL DE THUE ET MUE  
SEANCE DU 12 FEVRIER 2020**

L'an deux mille vingt, le douze de février à dix-neuf heures, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle le STUDIO située à Bretteville l'Orgueilleuse, sous la présidence de Michel LAFONT, maire de la commune nouvelle THUE ET MUE.

En exercice : 70

Date de convocation : 06/02/2020

**Présents :** Michel LAFONT, Jean-Pierre BALAS, Didier LHERMITE, Agnès SOLT, Michel ANNE, François THORETTON, Cécile LEMARCHAND, Sarah IUNG, Olivier DEROUAULT, Laurence TROLET, Jean-Louis DANOIS, Cécile PARENT, Eric DENIS, Nelly LAVILLE, Patrice KARCHER, Pascal SERON, Bruno RENAUDE, Jean-Yves BINET, Christian GADOIS, Michel GLINEL, Fabien LE BOYER, Lalia LESAGE, Myriam LETELLIER, Yannick MARAIS, Céline BREARD, Marie THEAULT, Wilfried KOPEC, Sébastien DEBIEU, Murielle GAGER, Marc LEBREC, Mickaël LHOTELLIER, Guy CHARPENTIER, Eric GUEROULT, Claude MARIE, Alain SABRIE, François TOUYON, Serge CALMELS, Erick BLANDIN, Cyril AUBERT GEOFFROY, Benoît VICTOR, Jean-Jacques FABRE

**Avait donné pouvoir :** Patrice PIARD à Agnès SOLT

**Absents :** Alexandra HAUZAY, Nadège EVE, Suzie PARIS, Nadine PATRY, Marine PUPIN, Gérard ROULLIER, Erika DELSAHUT, Laëtitia MAIGNAN, Matthieu PLUVIAUD, Jocelyne COUE DA SILVA, Françoise PHILIPPE, Sarah RENAULT, Thierry LAMACHE, Mireille VIEL, Thierry PITEL, Nadine BISSON, David CORROLER, Christian DESCAMPS, Hervé LEFEVRE, Marc LEMONNIER, Marie-Pierre MOUCHEL, Carole CONNAN, Flavie LEVEQUE, Florence GIDON, Nathalie LORILLU, Alain TRIBOULET, Luc PRUNIER, Morgan BUET

**Secrétaire de séance :** Sébastien DEBIEU

**Présents : 41**

**Votes exprimés : 42**

**DELIBERATION N° 2020-23 – DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU CALVADOS AU TITRE DU CONTRAT « COMMUNE NOUVELLE » POUR LA RENOVATION DE LA SALLE POLYVALENTE ET L'AGRANDISSEMENT POUR CREATION DE LA MAIRIE ANNEXE DE SAINTE CROIX GRAND TONNE**

*Rapporteur : Didier LHERMITE adjoint au maire en charge des finances*

Quand le budget est adopté, il est nécessaire de faire des demandes de subventions auprès de nos partenaires quand les projets décidés sont éligibles à leur priorité de financement. Ainsi, la rénovation de la salle polyvalente et l'agrandissement pour création de la mairie annexe à Sainte Croix Grand Tonne est un projet éligible à une subvention de la part du département du Calvados au titre du contrat « commune nouvelle ».

Les premiers éléments d'esquisse du projet font état d'une estimation de travaux, d'études, de mobiliers, etc. à hauteur de 250 000 euros HT.

Ce projet pourrait recevoir une subvention de 10 000 euros du département (4 %).

Le conseil municipal  
après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- **D'AUTORISER** le Maire ou son représentant à faire une demande de subvention au département du Calvados au titre du contrat « commune nouvelle »,
- **DE VALIDER** le projet de la rénovation de la salle polyvalente et l'agrandissement pour création de la mairie annexe à Sainte Croix Grand Tonne
- **DE PRECISER** que la dépense d'investissement nécessaire au projet est inscrite au budget 2020
- **D'AUTORISER** le maire ou son représentant à signer tout document permettant la bonne exécution de la présente délibération

Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en préfecture

Certifié conforme à l'original présenté  
Le maire Michel LAFONT

Parc d'activités de Cardonville  
8 avenue de la Stèle - Bretteville-l'Orgueilleuse  
14740 Thue-et-Mue

Tél. : 02 31 80 78 25  
Fax : 02 31 08 06 52  
accueil@thueetmue.fr



[www.thueetmue.fr](http://www.thueetmue.fr)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
CONSEIL MUNICIPAL DE THUE ET MUE  
SEANCE DU 12 FEVRIER 2020**

L'an deux mille vingt, le douze de février à dix-neuf heures, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle le STUDIO située à Bretteville l'Orgueilleuse, sous la présidence de Michel LAFONT, maire de la commune nouvelle THUE ET MUE.

En exercice : 70

Date de convocation : 06/02/2020

**Présents :** Michel LAFONT, Jean-Pierre BALAS, Didier LHERMITE, Agnès SOLT, Michel ANNE, François THORETTON, Cécile LEMARCHAND, Sarah IUNG, Olivier DEROUAULT, Laurence TROLET, Jean-Louis DANOIS, Cécile PARENT, Eric DENIS, Nelly LAVILLE, Patrice KARCHER, Pascal SERON, Bruno RENAUDE, Jean-Yves BINET, Christian GADOIS, Michel GLINEL, Fabien LE BOYER, Lalia LESAGE, Myriam LETELLIER, Yannick MARAIS, Céline BREARD, Marie THEAULT, Wilfried KOPEC, Sébastien DEBIEU, Murielle GAGER, Marc LEBREC, Mickaël LHOTELLIER, Guy CHARPENTIER, Eric GUEROULT, Claude MARIE, Alain SABRIE, François TOUYON, Serge CALMELS, Erick BLANDIN, Cyril AUBERT GEOFFROY, Benoît VICTOR, Jean-Jacques FABRE

**Avait donné pouvoir :** Patrice PIARD à Agnès SOLT

**Absents :** Alexandra HAUZAY, Nadège EVE, Suzie PARIS, Nadine PATRY, Marine PUPIN, Gérard ROULLIER, Erika DELSAHUT, Laëtitia MAIGNAN, Matthieu PLUVIAUD, Jocelyne COUE DA SILVA, Françoise PHILIPPE, Sarah RENAULT, Thierry LAMACHE, Mireille VIEL, Thierry PITEL, Nadine BISSON, David CORROLER, Christian DESCAMPS, Hervé LEFEVRE, Marc LEMONNIER, Marie-Pierre MOUCHEL, Carole CONNAN, Flavie LEVEQUE, Florence GIDON, Nathalie LORILLU, Alain TRIBOULET, Luc PRUNIER, Morgan BUET

**Secrétaire de séance :** Sébastien DEBIEU

**Présents : 41**

**Votes exprimés : 42**

**DELIBERATION N° 2020-24 (1/2) - AVENANT N° 4 DU CONTRAT DE TERRITOIRE AVEC LE  
CONSEIL DEPARTEMENTAL DU CALVADOS**

*Rapporteur : Didier LHERMITE adjoint au maire en charge des finances*

Lors de sa séance du 18 novembre 2019, l'assemblée départementale a décidé de mobiliser une enveloppe complémentaire de 10% sur les contrats de territoire 2017-2021 pour subventionner des projets prioritaires répondant aux enjeux du portrait de territoire, présentés par l'EPCI ou les communes éligibles.

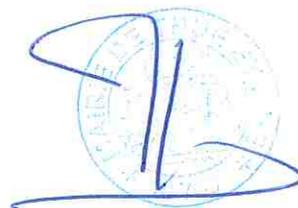
Cette enveloppe s'élève à 2 087 300 € pour le contrat de territoire 2017-2021 de Caen la mer.

Par ailleurs, la commune de Saint-Manvieu-Norrey intègre le contrat de territoire, sa population ayant dépassé 2 000 habitants et son contrat APCR étant terminé.

Un nouvel avenant n° 4 ci-joint, a donc été élaboré par le Conseil Départemental et doit être signé par tous les maîtres d'ouvrage du contrat.

Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en préfecture

Certifié conforme à l'original présenté  
Le maire Michel LAFONT



Envoyé en préfecture le 18/02/2020

Reçu en préfecture le 18/02/2020

Affiché le 18/02/2020

**SLOW**

ID : 014-200065027-20200212-202024DELIB-DE

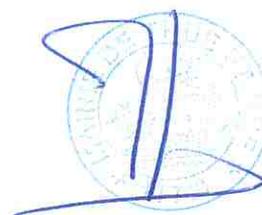
## DELIBERATION N° 2020-24 (2/2) - AVENANT N° 4 DU CONTRAT DE TERRITOIRE AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DU CALVADOS

Le conseil municipal  
après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- **D'AUTORISER** le maire ou son représentant à signer l'avenant n° 4 au contrat de territoire avec le Conseil Départemental du Calvados
- **D'AUTORISER** le maire ou son représentant à signer tout document permettant la bonne exécution de la présente délibération

Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en préfecture

Certifié conforme à l'original présenté  
Le maire Michel LAFONT

A blue ink signature of Michel Lafont, the mayor, is written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'Maire de Thue-et-Mue' and 'Commune de Thue-et-Mue'.

Parc d'activités de Cardonville  
8 avenue de la Stèle - Bretteville-l'Orgueilleuse  
14740 Thue-et-Mue

Tél. : 02 31 80 78 25  
Fax : 02 31 08 06 52  
accueil@thueetmue.fr

[www.thueetmue.fr](http://www.thueetmue.fr)

BRETTEVILLE-L'ORGUEILLEUSE ■ BROUAY ■ CHEUX ■ LE MESNIL-PATRY ■ PUTOT-EN-BESSIN ■ SAINTE-CROIX-GRAND-TONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
CONSEIL MUNICIPAL DE THUE ET MUE  
SEANCE DU 12 FEVRIER 2020

L'an deux mille vingt, le douze de février à dix-neuf heures, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle le STUDIO située à Bretteville l'Orgueilleuse, sous la présidence de Michel LAFONT, maire de la commune nouvelle THUE ET MUE.

En exercice : 70

Date de convocation : 06/02/2020

**Présents :** Michel LAFONT, Jean-Pierre BALAS, Didier LHERMITE, Agnès SOLT, Michel ANNE, François THORETTON, Cécile LEMARCHAND, Sarah IUNG, Olivier DEROUAULT, Laurence TROLET, Jean-Louis DANOIS, Cécile PARENT, Eric DENIS, Nelly LAVILLE, Patrice KARCHER, Pascal SERON, Bruno RENAUDE, Jean-Yves BINET, Christian GADOIS, Michel GLINEL, Fabien LE BOYER, Lalia LESAGE, Myriam LETELLIER, Yannick MARAIS, Céline BREARD, Marie THEAULT, Wilfried KOPEC, Sébastien DEBIEU, Murielle GAGER, Marc LEBREC, Mickaël LHOTELLIER, Guy CHARPENTIER, Eric GUEROULT, Claude MARIE, Alain SABRIE, François TOUYON, Serge CALMELS, Erick BLANDIN, Cyril AUBERT GEOFFROY, Benoît VICTOR, Jean-Jacques FABRE

**Avaient donné pouvoir :** Patrice PIARD à Agnès SOLT

**Absents :** Alexandra HAUZAY, Nadège EVE, Suzie PARIS, Nadine PATRY, Marine PUPIN, Gérard ROULLIER, Erika DELSAHUT, Laëtitia MAIGNAN, Matthieu PLUVIAUD, Jocelyne COUE DA SILVA, Françoise PHILIPPE, Sarah RENAULT, Thierry LAMACHE, Mireille VIEL, Thierry PITEL, Nadine BISSON, David CORROLER, Christian DESCAMPS, Hervé LEFEVRE, Marc LEMONNIER, Marie-Pierre MOUCHEL, Carole CONNAN, Flavie LEVEQUE, Florence GIDON, Nathalie LORILLU, Alain TRIBOULET, Luc PRUNIER, Morgan BUET

**Secrétaire de séance :** Sébastien DEBIEU

**Présents : 41**

**Votes exprimés : 42**

**DELIBERATION N° 2020-25 (1/2) – DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT  
POUR 35 LOGEMENTS**

*Rapporteur : Didier LHERMITE adjoint au maire en charge des finances*

Le conseil municipal

Vu le rapport établi par Didier LHERMITE, adjoint au maire en charge des finances  
La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriales ;  
Vu l'article 2298 du Code civil

Vu le Contrat de Prêt NO 103137 en annexe signé entre : INOLYA ci-après l'emprunteur, et la Caisse des dépôts et consignations ;

Le conseil municipal

après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

**Article 1 :**

L'assemblée délibérante de COMMUNE DE THUE ET MUE accorde sa garantie à hauteur de 25,00 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 2 263 618 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt N° 103137 constitué de 4 Ligne(s) du Prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en préfecture

Certifié conforme à l'original présenté  
Le maire Michel LAFONT

## DELIBERATION N° 2020-25 (2/2) – DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT POUR 35 LOGEMENTS

### Article 2 :

La garantie est apportée aux conditions suivantes:

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

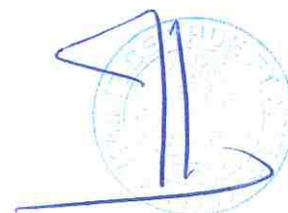
Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

### Article 3 :

Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en préfecture

Certifié conforme à l'original présenté  
Le maire Michel LAFONT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
CONSEIL MUNICIPAL DE THUE ET MUE  
SEANCE DU 12 FEVRIER 2020

L'an deux mille vingt, le douze de février  
à dix-neuf heures, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit  
par la loi, à la salle le STUDIO située à Bretteville l'Orgueilleuse, sous la présidence de Michel LAFONT, maire de  
la commune nouvelle THUE ET MUE.

En exercice : 70

Date de convocation : 06/02/2020

**Présents :** Michel LAFONT, Jean-Pierre BALAS, Didier LHERMITE, Agnès SOLT, Michel ANNE, François THORETTON, Cécile LEMARCHAND, Sarah IUNG, Olivier DEROUAULT, Laurence TROLET, Jean-Louis DANOIS, Cécile PARENT, Eric DENIS, Nelly LAVILLE, Patrice KARCHER, Pascal SERON, Bruno RENAUDE, Jean-Yves BINET, Christian GADOIS, Michel GLINEL, Fabien LE BOYER, Lalia LESAGE, Myriam LETELLIER, Yannick MARAIS, Céline BREARD, Marie THEAULT, Wilfried KOPEC, Sébastien DEBIEU, Murielle GAGER, Marc LEBREC, Mickaël LHOTELLIER, Guy CHARPENTIER, Eric GUEROULT, Claude MARIE, Alain SABRIE, François TOUYON, Serge CALMELS, Erick BLANDIN, Cyril AUBERT GEOFFROY, Benoît VICTOR, Jean-Jacques FABRE

**Avait donné pouvoir :** Patrice PIARD à Agnès SOLT

**Absents :** Alexandra HAUZAY, Nadège EVE, Suzie PARIS, Nadine PATRY, Marine PUPIN, Gérard ROULLIER, Erika DELSAHUT, Laëtitia MAIGNAN, Matthieu PLUVIAUD, Jocelyne COUE DA SILVA, Françoise PHILIPPE, Sarah RENAULT, Thierry LAMACHE, Mireille VIEL, Thierry PITEL, Nadine BISSON, David CORROLER, Christian DESCAMPS, Hervé LEFEVRE, Marc LEMONNIER, Marie-Pierre MOUCHEL, Carole CONNAN, Flavie LEVEQUE, Florence GIDON, Nathalie LORILLU, Alain TRIBOULET, Luc PRUNIER, Morgan BUET

**Secrétaire de séance :** Sébastien DEBIEU

**Présents : 41**

**Votes exprimés : 42**

**DELIBERATION N° 2020-26 (1/2) – CERTIFICAT D'ECONOMIE D'ENERGIE  
AUTORISATION DE VENTE**

*Rapporteur : François TOUYON, adjoint au maire en charge du développement durable, énergies, environnement et rivières*

La création du dispositif des Certificats d'Economies d'Energie (CEE) fait partie des mesures de la loi programme du 13 juillet 2005 fixant les orientations de la politique énergétique nationale.

Les mesures proposées reposent sur une obligation de réalisation d'économies d'énergie imposées par les pouvoirs publics aux vendeurs d'énergie appelés les « obligés » (électricité, gaz, fioul, chaleur et froid, carburants, ...). Ceux-ci sont ainsi incités à promouvoir activement l'efficacité énergétique auprès de leurs clients et des autres consommateurs d'énergie : ménages, collectivités territoriales, bailleurs sociaux, professionnels. Cela se concrétise par le versement de prime énergie ou un rachat des CEE obtenus par les acteurs éligibles.

Un objectif pluriannuel est défini et réparti entre les opérateurs en fonction de leurs volumes de ventes. En fin de périodes, ces obligés doivent justifier de l'atteinte de leurs obligations par la détention d'une quantité de CEE équivalente à celles-ci.

Après 3 périodes qui ont permis sa montée en puissance, le dispositif est aujourd'hui dans sa 4<sup>ème</sup> période. Initialement prévue pour se terminer au 31 décembre 2020, cette 4<sup>ème</sup> période a été prolongée d'un an mais avec une obligation.

Le cours du CEE fluctue en fonction de l'offre et de la demande et il est constaté des écarts de prix importants sur chaque période triennale et notamment à l'approche de la fin de celles-ci.

Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en préfecture

Certifié conforme à l'original présenté  
Le maire Michel LAFONT

## DELIBERATION N° 2020-26 (2/2) – CERTIFICAT D'ECONOMIE D'ENERGIE AUTORISATION DE VENTE

Dans le cadre de son accompagnement des communes de la communauté urbaine, la direction du développement durable de la transition énergétique et de la prévention des risques (DDDTEPR), mutualisée Ville de CAEN et communauté urbaine a proposé de former les techniciens des communes à l'usage du dispositif des CEE. L'objectif étant que les communes puissent valoriser en nom propre les opérations d'économies d'énergie réalisées sur leur patrimoine. La DDDTEPR a également proposé que la Ville de Caen soit chef de file pour organiser une vente mutualisée des volumes de CEE obtenus par les différentes communes afin d'obtenir un meilleur tarif d'achat.

Le mode opératoire est le suivant :

- La Ville de Caen lorsqu'elle estime que le cours du CEE est à un niveau de prix élevé (en fonction de la conjoncture), propose aux communes disposant de CEE, de mettre conjointement leur volume à la vente (la commune est libre de refuser),
- L'ensemble du volume (suite à accord des communes participantes) est proposé à des acheteurs potentiels dans le cadre d'une consultation menée par la Ville de Caen,
- Si le prix correspond au montant espéré par la Ville de Caen, l'ensemble du volume est vendu à l'acheteur. L'acte officiel de vente se fera individuellement entre l'acheteur et la commune.

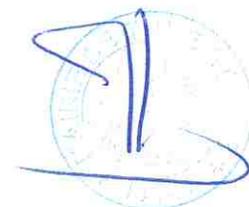
La Ville de Caen dispose d'une expérience de plusieurs années dans l'utilisation du dispositif des CEE et le mécanisme des CEE constitue une mesure favorisant l'efficacité énergétique,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré  
Décide à 40 voix pour et deux abstentions

- **D'APPROUVER** le fait que la Ville de Caen soit chef de file dans la vente des certificats d'économies d'énergie obtenus par la commune de Thue et Mue jusqu'à la fin de la 4<sup>ème</sup> période fixée au 31 décembre 2021,
- **D'APPROUVER** le principe de mise en vente d'un volume commun pour obtenir un meilleur tarif,
- **D'AUTORISER** le Maire ou son représentant à procéder à la vente des CEE obtenus annuellement jusqu'à la fin de la 4<sup>ème</sup> période (31 décembre 2021) dans le cadre de la vente groupée menée par la Ville de Caen,
- **D'AUTORISER** le maire ou son représentant à signer tout document permettant la bonne exécution de la présente délibération

Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en préfecture

Certifié conforme à l'original présenté  
Le maire Michel LAFONT



Parc d'activités de Cardonville  
8 avenue de la Stèle - Bretteville-l'Orgueilleuse  
14740 Thue-et-Mue

Tél : 02 31 80 78 25  
Fax : 02 31 08 06 52  
accueil@thueetmue.fr

[www.thueetmue.fr](http://www.thueetmue.fr)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
CONSEIL MUNICIPAL DE THUE ET MUE  
SEANCE DU 12 FEVRIER 2020

L'an deux mille vingt, le douze de février à dix-neuf heures, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle le STUDIO située à Bretteville l'Orgueilleuse, sous la présidence de Michel LAFONT, maire de la commune nouvelle THUE ET MUE.

En exercice : 70

Date de convocation : 06/02/2020

**Présents :** Michel LAFONT, Jean-Pierre BALAS, Didier LHERMITE, Agnès SOLT, Michel ANNE, François THORETTON, Cécile LEMARCHAND, Sarah IUNG, Olivier DEROUAULT, Laurence TROLET, Jean-Louis DANOIS, Cécile PARENT, Eric DENIS, Nelly LAVILLE, Patrice KARCHER, Pascal SERON, Bruno RENAUDE, Jean-Yves BINET, Christian GADOIS, Michel GLINEL, Fabien LE BOYER, Lalia LESAGE, Myriam LETELLIER, Yannick MARAIS, Céline BREARD, Marie THEAULT, Wilfried KOPEC, Sébastien DEBIEU, Murielle GAGER, Marc LEBREC, Mickaël LHOTELLIER, Guy CHARPENTIER, Eric GUEROULT, Claude MARIE, Alain SABRIE, François TOUYON, Serge CALMELS, Erick BLANDIN, Cyril AUBERT GEOFFROY, Benoît VICTOR, Jean-Jacques FABRE

**Avaient donné pouvoir :** Patrice PIARD à Agnès SOLT

**Absents :** Alexandra HAUZAY, Nadège EVE, Suzie PARIS, Nadine PATRY, Marine PUPIN, Gérard ROULLIER, Erika DELSAHUT, Laëtitia MAIGNAN, Matthieu PLUVIAUD, Jocelyne COUE DA SILVA, Françoise PHILIPPE, Sarah RENAULT, Thierry LAMACHE, Mireille VIEL, Thierry PITEL, Nadine BISSON, David CORROLER, Christian DESCAMPS, Hervé LEFEVRE, Marc LEMONNIER, Marie-Pierre MOUCHEL, Carole CONNAN, Flavie LEVEQUE, Florence GIDON, Nathalie LORILLU, Alain TRIBOULET, Luc PRUNIER, Morgan BUET

**Secrétaire de séance :** Sébastien DEBIEU

**Présents : 41**

**Votes exprimés : 42**

**DELIBERATION N° 2020-27 (1/2) – CHOIX DES ENTREPRISES POUR LES TRAVAUX POUR LE PROJET DU GYMNASSE VICTOR LORIER – ABANDON POUR MOTIF D'INTERET GENERAL DE LA PROCEDURE**

*Rapporteur : Jean-Pierre BALAS, adjoint au maire en charge des bâtiments et équipements municipaux*

Par délibération du 19 juin 2019, le conseil municipal a autorisé le Maire à lancer une consultation afin de choisir les entreprises pour le projet du gymnase Victor Lorier situé sur la commune déléguée de Bretteville-l'Orgueilleuse

L'avis de mise en concurrence a été publié le 27 décembre 2019 avec une date limite de remise des offres le 3 février 2020 à 9h30.

Pour les 12 lots du marché, 157 dossiers ont été retirés. Sur les 157, 30 dossiers ont été déposés par voie électronique :

- Lot 01 : VRD Gros œuvre Carrelage : 4 offres
- Lot 02 : Charpente bois – Murs ossature bois : 1 offre
- Lot 03 : Couverture Bardage ITE : 2 offres
- Lot 04 : Menuiseries Extérieur Serrurerie : 3 offres
- Lot 05 : Menuiseries Intérieur : 1 offre
- Lot 06 : Cloisons doublages : 1 offre
- Lot 07 : Faux plafonds : 1 offre
- Lot 08 : Sols Sportif : 4 offres
- Lot 09 : Equipements sportifs - Mur escalade : 1 offre
- Lot 10 : Peinture : 4 offres
- Lot 11 : Electricité : 3 offres
- Lot 12 : Plomberie Chauffage Ventilation : 5 offres

Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en préfecture

Certifié conforme à l'original présenté  
Le maire Michel LAFONT

Parc d'activités de Cardonville  
8 avenue de la Stèle - Bretteville-l'Orgueilleuse  
14740 Thue-et-Mue

Tél. : 02 31 80 78 25  
Fax : 02 31 08 06 52  
accueil@thueetmue.fr



## DELIBERATION N° 2020-27 (2/2) – CHOIX DES ENTREPRISES POUR LES TRAVAUX POUR LE PROJET DU GYMNASSE VICTOR LORIER – ABANDON POUR MOTIF D'INTERET GENERAL DE LA PROCEDURE

La commission d'appel d'offres s'est réunie le mercredi 12 février 2020 à 10 h afin d'étudier les réponses.

Après analyse, il s'avère que la somme inscrite au budget principal pour les travaux (hors étude et maître d'œuvre s'élève à 1 253 000 euros TTC alors que le résultat de la mise en concurrence s'élève quant à elle à 1 977 915,06 euros TTC (soit + 67 %).

Vu l'article R 2185-1 et R 2185-2 du Code de la commande publique du 1er avril 2019

Le conseil municipal

après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- **DE DECLARER** la procédure sans suite pour motif d'intérêt général
- **DE PRECISER** que le motif d'intérêt général est le coût global du projet
- **D'AUTORISER** le maire ou son représentant à signer tout document permettant la bonne exécution de la présente délibération

Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en préfecture

Certifié conforme à l'original présenté  
Le maire Michel LAFONT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
CONSEIL MUNICIPAL DE THUE ET MUE  
SEANCE DU 12 FEVRIER 2020

L'an deux mille vingt, le douze de février à dix-neuf heures, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle le STUDIO située à Bretteville l'Orgueilleuse, sous la présidence de Michel LAFONT, maire de la commune nouvelle THUE ET MUE.

En exercice : 70

Date de convocation : 06/02/2020

**Présents :** Michel LAFONT, Jean-Pierre BALAS, Didier LHERMITE, Agnès SOLT, Michel ANNE, François THORETTON, Cécile LEMARCHAND, Sarah IUNG, Olivier DEROUAULT, Laurence TROLET, Jean-Louis DANOIS, Cécile PARENT, Eric DENIS, Nelly LAVILLE, Patrice KARCHER, Pascal SERON, Bruno RENAUDE, Jean-Yves BINET, Christian GADOIS, Michel GLINEL, Fabien LE BOYER, Lalia LESAGE, Myriam LETELLIER, Yannick MARAIS, Céline BREARD, Marie THEAULT, Wilfried KOPEC, Sébastien DEBIEU, Murielle GAGER, Marc LEBREC, Mickaël LHOTELLIER, Guy CHARPENTIER, Eric GUEROULT, Claude MARIE, Alain SABRIE, François TOUYON, Serge CALMELS, Erick BLANDIN, Cyril AUBERT GEOFFROY, Benoît VICTOR, Jean-Jacques FABRE

**Avaient donné pouvoir :** Patrice PIARD à Agnès SOLT

**Absents :** Alexandra HAUZAY, Nadège EVE, Suzie PARIS, Nadine PATRY, Marine PUPIN, Gérard ROULLIER, Erika DELSAHUT, Laëtitia MAIGNAN, Matthieu PLUVIAUD, Jocelyne COUE DA SILVA, Françoise PHILIPPE, Sarah RENAULT, Thierry LAMACHE, Mireille VIEL, Thierry PITEL, Nadine BISSON, David CORROLER, Christian DESCAMPS, Hervé LEFEVRE, Marc LEMONNIER, Marie-Pierre MOUCHEL, Carole CONNAN, Flavie LEVEQUE, Florence GIDON, Nathalie LORILLU, Alain TRIBOULET, Luc PRUNIER, Morgan BUET

**Secrétaire de séance :** Sébastien DEBIEU

**Présents : 41**

**Votes exprimés : 42**

**DELIBERATION N° 2020-28 – DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT DU BATIMENT DE LA  
MEDIATHEQUE A BRETTEVILLE-L'ORGUEILLEUSE**

*Rapporteur : Jean-Pierre BALAS, adjoint au maire en charge des bâtiments et équipements  
municipaux*

Suite à la décision d'implanter la médiathèque au sein de la maison de services publics en cours de travaux à Bretteville-l'Orgueilleuse, il a été proposé au conseil municipal de désaffecter et de déclasser par anticipation ce bâtiment en vue de son aliénation, le 22 mai 2019.

Il s'agit du local d'une surface d'environ 121m<sup>2</sup> sis 14 rue de la Délivrante, cadastré AI 0068, avec les places de parking correspondantes.

La délibération 2019-48 du 22 mai 2019 a constaté la désaffectation, a prononcé son déclassement du domaine public et l'intégration dans le domaine privé de la commune.

Il est nécessaire de préciser que la désaffectation, le déclassement et l'intégration dans le domaine privé de la commune concerne également les places de parking correspondant au bien.

Le conseil municipal  
après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- **DE COMPLETER** la délibération n° 2019/48 par la désaffectation, le déclassement du domaine public et l'intégration dans le domaine privé des places de parking correspondantes au local d'une surface d'environ 121m<sup>2</sup> sis 14 rue de la Délivrante, cadastré AI 0068,
- **D'AUTORISER** le maire ou son représentant à signer tout document permettant la bonne exécution de la présente délibération

Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en préfecture

Certifié conforme à l'original présenté  
Le maire Michel LAFONT

Parc d'activités de Cardonville  
8 avenue de la Stèle - Bretteville-l'Orgueilleuse  
14740 Thue-et-Mue

Tél. : 02 31 80 78 25  
Fax : 02 31 08 06 52  
accueil@thueetmue.fr



www.thueetmue.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
CONSEIL MUNICIPAL DE THUE ET MUE  
SEANCE DU 12 FEVRIER 2020

L'an deux mille vingt, le douze de février à dix-neuf heures, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle le STUDIO située à Bretteville l'Orgueilleuse, sous la présidence de Michel LAFONT, maire de la commune nouvelle THUE ET MUE.

En exercice : 70

Date de convocation : 06/02/2020

**Présents :** Michel LAFONT, Jean-Pierre BALAS, Didier LHERMITE, Agnès SOLT, Michel ANNE, François THORETTON, Cécile LEMARCHAND, Sarah IUNG, Olivier DEROUAULT, Laurence TROLET, Jean-Louis DANOIS, Cécile PARENT, Eric DENIS, Nelly LAVILLE, Patrice KARCHER, Pascal SERON, Bruno RENAUDE, Jean-Yves BINET, Christian GADOIS, Michel GLINEL, Fabien LE BOYER, Lalia LESAGE, Myriam LETELLIER, Yannick MARAIS, Céline BREARD, Marie THEAULT, Wilfried KOPEC, Sébastien DEBIEU, Murielle GAGER, Marc LEBREC, Mickaël LHOTELLIER, Guy CHARPENTIER, Eric GUEROULT, Claude MARIE, Alain SABRIE, François TOUYON, Serge CALMELS, Erick BLANDIN, Cyril AUBERT GEOFFROY, Benoît VICTOR, Jean-Jacques FABRE

**Avaient donné pouvoir :** Patrice PIARD à Agnès SOLT

**Absents :** Alexandra HAUZAY, Nadège EVE, Suzie PARIS, Nadine PATRY, Marine PUPIN, Gérard ROULLIER, Erika DELSAHUT, Laëtitia MAIGNAN, Matthieu PLUVIAUD, Jocelyne COUE DA SILVA, Françoise PHILIPPE, Sarah RENAULT, Thierry LAMACHE, Mireille VIEL, Thierry PITEL, Nadine BISSON, David CORROLER, Christian DESCAMPS, Hervé LEFEVRE, Marc LEMONNIER, Marie-Pierre MOUCHEL, Carole CONNAN, Flavie LEVEQUE, Florence GIDON, Nathalie LORILLU, Alain TRIBOULET, Luc PRUNIER, Morgan BUET

**Secrétaire de séance :** Sébastien DEBIEU

**Présents : 41**

**Votes exprimés : 42**

**DELIBERATION N° 2020-28 – DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT DU BATIMENT DE LA  
MEDIATHEQUE A BRETTEVILLE-L'ORGUEILLEUSE**

*Rapporteur : Jean-Pierre BALAS, adjoint au maire en charge des bâtiments et équipements  
municipaux*

Suite à la décision d'implanter la médiathèque au sein de la maison de services publics en cours de travaux à Bretteville-l'Orgueilleuse, il a été proposé au conseil municipal de désaffecter et de déclasser par anticipation ce bâtiment en vue de son aliénation, le 22 mai 2019.

Il s'agit du local d'une surface d'environ 121m<sup>2</sup> sis 14 rue de la Délivrante, cadastré AI 0068, avec les places de parking correspondantes.

La délibération 2019-48 du 22 mai 2019 a constaté la désaffectation, a prononcé son déclassement du domaine public et l'intégration dans le domaine privé de la commune.

Il est nécessaire de préciser que la désaffectation, le déclassement et l'intégration dans le domaine privé de la commune concerne également les places de parking correspondant au bien.

Le conseil municipal  
après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- **DE COMPLETER** la délibération n° 2019/48 par la désaffectation, le déclassement du domaine public et l'intégration dans le domaine privé des places de parking correspondantes au local d'une surface d'environ 121m<sup>2</sup> sis 14 rue de la Délivrante, cadastré AI 0068,
- **D'AUTORISER** le maire ou son représentant à signer tout document permettant la bonne exécution de la présente délibération

Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en préfecture

Certifié conforme à l'original présenté  
Le maire Michel LAFONT

Parc d'activités de Cardonville  
8 avenue de la Stèle - Bretteville-l'Orgueilleuse  
14740 Thue-et-Mue

Tél. : 02 31 80 78 25  
Fax : 02 31 08 06 52  
accueil@thueetmue.fr



www.thueetmue.fr